

La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2015-2016 - N° 1 - Septembre/Novembre 2015
Gent X - P 801284

De temps en temps, nous allons à « CONTRE-COURANT »



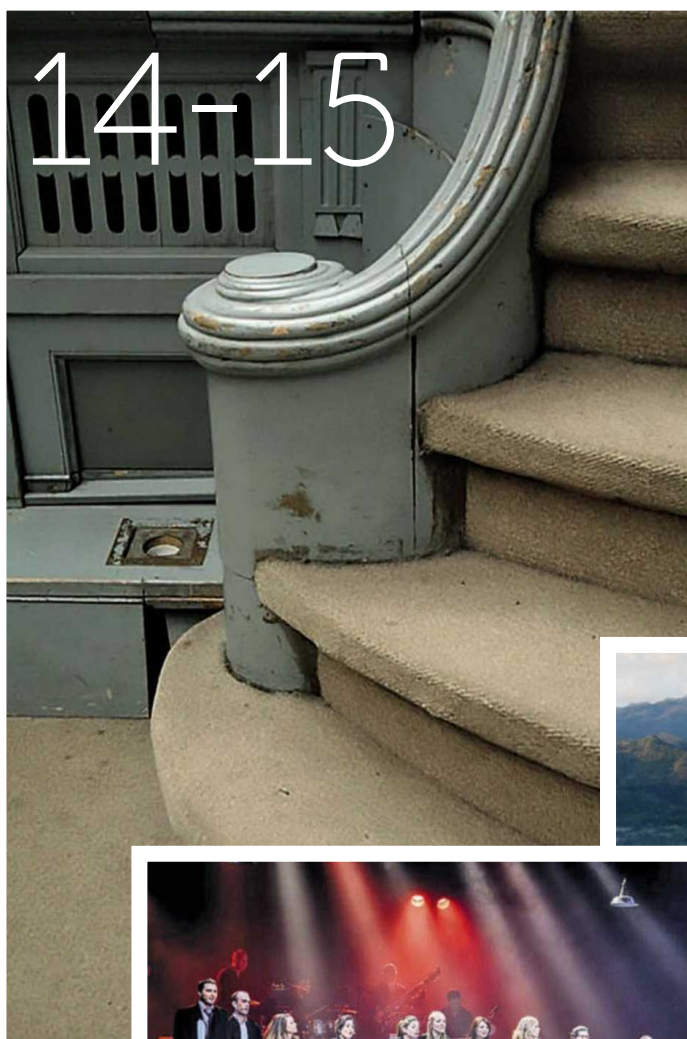
Envisager les choses sous un angle diamétralement différent, offre souvent de nouvelles perspectives extrêmement rafraîchissantes. Les juristes le savent...
Connaissez-vous déjà notre petit côté à « contre-courant » ?

15% de réduction
sur plus de 35 revues juridiques de référence !

Découvrez maintenant notre offre exceptionnelle sur
shop.wolterskluwer.be/ACONTRARIO

Si vous commandez maintenant, vous profitez aussi de vos **15% de réduction** sur la première année d'abonnement à des revues indispensables comme Revue générale de droit civil belge, Recueil général de l'enregistrement et du notariat, Orientations...

Cette offre est valable jusqu'au 15 janvier 2016. Ne manquez pas cette opportunité unique !



- | | | | | | |
|--------------|---|--------------|---|--------------|--|
| 5 | Éditorial | 20-21 | Plaidoirie: les prix Le Jeune et Janson et les prix Boels | 31 | Voyage à Cuba |
| 6-7 | Présentation de la Commission 2015-2016 | 22-23 | Assemblée générale du 18 juin 2015 | 32 | Save the date : activités culturelles et sportives |
| 8-9 | Bienvenue aux stagiaires | 23 | Hommage à Jacques Remacle | 33 | Prix des anciens présidents |
| 10-13 | Compte-rendus sportifs et culturels | 24-25 | Midis de la formation | 35 | Test |
| 14-15 | Rencontre: l'ASBL Conservamus | 26-27 | Colloques | 36 | Musique |
| 16-17 | Rencontre: Me Philippe Curat | 28 | Analyse: droits fondamentaux et valeurs | 39 | Gastronomie |
| 18-19 | Souvenirs du voyage en Arménie | 30 | Petit week-end à Maastricht | 40-42 | 175 ans de Conférence |
| | | | | 43 | Calendrier en bref |

Graphisme, lay-out, coordination
et corrections: Wolters Kluwer
Wolters Kluwer

Avocats-stagiaires, voici de quoi vous faire pencher pour ING.



Vous commencez votre carrière d'avocat ?

Le service Privalis d'ING possède de nombreux atouts. Jugez plutôt. 90% de vos confrères l'utilisent pour leurs besoins professionnels mais aussi privés. Des conseils et des solutions sur mesure accessibles dans l'agence près de chez vous, dans 19 palais de justice et en ligne partout et tout le temps. Et, en guise de cadeau de bienvenue, vous recevrez un porte-documents*. Bref, de quoi vous faire pencher pour ING.

ing.be/privalisservices



Offre valable à des fins professionnelles et privées, sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel. Les services Privalis d'ING sont réservés aux avocats(-stagiaires), (candidats-)notaires ou (candidats-)huissiers de justice. Les conditions et modalités des produits et services ING (règlements, tarifs et taux, fiches produits et toutes autres informations complémentaires) sont disponibles dans toutes les agences ING, sur ing.be ou par téléphone au 02 464 63 02. *Offre valable pour un porte-documents gratuit sans obligation d'achat d'un produit ou service d'ING Belgique. Offre réservée aux avocats stagiaires de première année et limitée à 1 porte-documents par personne. Le porte-documents vous sera remis pendant votre entretien avec votre conseiller Privalis Services. Offre non cumulable avec d'autres offres. ING Belgique SA • Banque • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109 1560 2789 • Courtier d'assurances inscrit à la FSMA sous le n°12381A. Editeur responsable : Inge Ampe - Cours Saint-Michel 60 ; B-1040 Bruxelles, Belgique.



Par Pierre-Yves
Thoumsin



n regrette déjà les artères dégagées, lorsque l'on quittait son cabinet plus tôt qu'à l'accoutumée. On soupire en repensant à l'apéro tendance qui battait son plein à la même heure. La nostalgie croît, à mesure que le soleil regagne son lit.

Aucun doute : c'est la rentrée ! Dans les écoles, mais aussi au Palais, où toques, hermines et mercuriales sont de sortie...

Chers Confrères, pas d'inquiétude. La commission et le directoire refusent de céder à la morosité et la Conférence vous garantit un atterrissage en douceur sur le tarmac de l'année judiciaire 2015-2016 !

Pour ce faire, pratiquons ensemble la technique éprouvée du « taux constant ».

Taux constant de points de formation, grâce à un cycle de midis de la formation très dense.

Taux constant de détente, grâce à notre traditionnel petit week-end, organisé du 2 au 4 octobre prochain dans la région de Maastricht. Egalement en nous projetant déjà à Cuba, où nous emmènera le grand voyage du mois de mai 2016.

Taux constant d'éloquence et d'esprit également, avec la traditionnelle Berryer belge en point de mire.

Taux constant de confraternité surtout, au détour de chacune des rencontres que permettent nos activités.

A ce titre, je souhaite tout particulièrement m'adresser à nos plus jeunes confrères, qui viennent de prêter le serment d'avocat. Je les en félicite et leur rappelle que si nos activités s'adressent à un public de « 7 à 77 ans », il n'en reste pas moins que la Conférence s'occupe des jeunes avocats par « préséance »¹.

Dans son discours prononcé à l'occasion de la séance solennelle de rentrée du 24 novembre 1951², Me Georges Boels dressait un portrait exalté du jeune avocat embrassant sa carrière :

« Quand on entre au Palais, on est à l'aube de sa vie consciente, active. C'est l'heure des engagements déjà réfléchis, c'est aussi l'heure de la réceptivité généreuse, du plein emploi des forces du cœur et de l'esprit »

Ces idéaux demeurent d'actualité pour la Conférence, qui offre aux jeunes avocats de multiples occasions de découvrir leur nouveau milieu professionnel, de s'y exprimer et d'y briller. Vous pourrez en prendre connaissance tout au long de l'année par le biais de la présente publication, ainsi que sur notre site internet. Je forme le vœu de vous rencontrer nombreux à l'accueil des stagiaires, organisé avec la complicité du Carrefour des stagiaires, le 13 octobre prochain (plus d'informations en p. 9).

Enfin, il est un nombre qui ne vous aura pas échappé. 175, celui de l'anniversaire de la Conférence. Tout au long de cette année, nous aurons à cœur de le célébrer, avec l'ensemble du barreau. Inscrivez déjà en lettres d'or dans vos agendas la date de la rentrée solennelle, le 15 janvier 2016. Avant de parvenir à ce point d'orgue, nous vous réservons diverses surprises, qui vous seront progressivement dévoilées. Cet anniversaire offre également une belle occasion de jeter un regard dans le rétroviseur et de se remémorer les moments forts de 175 années de jeune barreau. Rendez-vous en page 40 de ce périodique et sur notre site internet, désormais musée virtuel recensant les discours de rentrée, nos anciens périodiques et tant d'autres souvenirs.

Percevant cette atmosphère résolument festive, Me Melissa Sayeh a choisi de placer notre périodique sous le signe de la danse, avec la complicité photographique de Me Katia Melis. Je les remercie d'ores et déjà pour ce superbe travail.

À l'occasion de ce premier numéro, c'est la danse classique qui est mise à l'honneur. On pourrait y voir un choix purement esthétique, guidé par l'émerveillement de l'éphémère floraison du bois de Hal. Mais peut-être, est-ce à dessein que notre rédactrice a voulu souligner les analogies entre deux disciplines de prime abord étrangères : le ballet et la plaidoirie.

Ces ressemblances résident probablement dans les sensations contradictoires qu'elles éveillent auprès du public : "une plaidoirie, pour convaincre, doit provoquer un état de vertige devant le risque judiciaire ou de grande sérénité face à l'évidence"³.

Vertigineuse ou sereine, la Conférence vous souhaite une belle année judiciaire!

¹ B. RISOPOULOS, "La Conférence du jeune barreau", J.T., 1960, p. 237.

² J.T., 1951, p. 614

³ Christian Saint-Palais dans "Leur pire souvenir de plaidoirie", L'Express, n° 3326, 1er avril 2015, p. 76.

2015-2016

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE



Président
Pierre-Yves Thoumsin

Chaussée de la Hulpe 120
1000 Bruxelles
t. 02/566 84 00
f. 02/566 84 47
pierre.yves.thoumsin@nautadutilh.com



Vice-Président
Guillaume Sneessens

Rue Souveraine 95
1050 Ixelles
t. 02/514 66 68
f. 02/514 26 32
g.sneessens@avocat.be



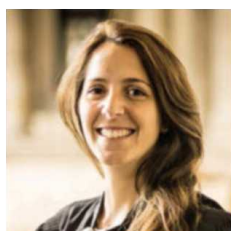
Ancien Président
Benoît Lemal

Chaussée de Waterloo 880
1000 Bruxelles
t. 02/379 00 50
f. 02/375 82 86
b.lemal@sybarius.net



Orateur de rentrée
François Viseur

Square de Meeûs, 35
1000 Bruxelles
t. 02/710 78 23
f. 02/710 78 99
francois.viseur@lawsquare.be



Melissa Sayeh

Avenue Louise 87/17
1050 Ixelles
t. 02/537 94 31
f. 02/538 81 55
msayeh@wouters-sosson.com

Secrétaire
Rédacteur en chef de la Conférence
Relations avec le Carrefour des stagiaires



Jérôme Henri

Avenue de Fré 229
1180 Uccle
t. 02/379 39 79
f. 02/379 39 79
j.henri@avocat.be

Trésorier
Sponsoring



Camille Cornil

Avenue Louise 81
1050 Ixelles
t. 02/542 10 07
f. 02/627 10 50
cco@dalvel.eu

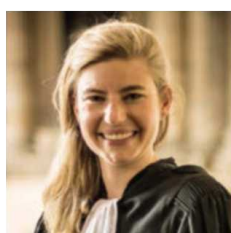
Officier de bouche



Sarah Ben Messaoud

Place Flagey 18
1050 Ixelles
t. 02/899 98 11
f. 02/899 98 01
sarah.benmessaoud@equal-partners.eu

Activités scientifiques et culturelles



Doris de Thibault de Boesinghe

Avenue Brugmann 403
1180 Uccle
t. 02/340 82 82
f. 02/344 00 14
d.dethibault@sjkg.be

Secrétaire adjoint
Secrétaire adjoint de la Conférence



Audrey Lackner

Rue de l'arbre 14/4
1000 Bruxelles
t. 02/545 05 40
f. 02/513 71 64
a.lackner@dbgv.be

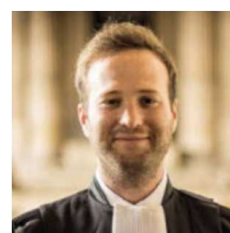
Trésorier adjoint
Sponsoring adjoint



Charlotte Jacobs

Avenue Louise 380
1050 Ixelles
t. 02/500 34 25
f. 02/513 74 54
c.jacobs@vergauwe-docq.be

Officier de bouche adjoint
Soirées



Mikel Goldrajch

Avenue de Monte-Carlo 57
1190 Forest
t. 0485/43 31 10
f. 02/894 58 26
m.goldrajch@avocat.be

Adjoint aux activités scientifiques et culturelles



Céline Wiard

Boulevard du Souverain 100
1170 Watermael-Boitsfort
t. 02/318 21 40
f. 02/318 21 49
cw@indigolex.com

Activités sportives et culturelles
Palais littéraires et artistiques et Cercle Marin



Patricia Thoelen

Palais de Justice
Place Poelaert 1
1000 Bruxelles
t. 02/508 66 43
f. 02/519 85 61
secretariat@cjbb.be

Secrétaire administrative

BIENVENUE AUX STAGIAIRES

LE MOT DU BÂTONNIER



Par Stéphane Boonen

**Mes chers Confrères,
Chers amis de la Conférence,**

Les rentrées judiciaires sont comme les rentrées scolaires. Elles annoncent de nouveaux enseignements. Ce qui était neuf il y a un an paraît aujourd'hui déjà désuet et la nostalgie de l'année qui vient à peine de se terminer ne s'estompe que grâce à l'attente de l'année qui commence.

Le mois de juin a vu les événements s'enchaîner avec les prix de plaidoirie, la nuit des stagiaires, la revue et les assemblées générales. Le mois de septembre connaît le début des rentrées solennelles, les prestations de serment et la découverte de nouvelles fonctions, parfois d'un nouveau métier.

Pour séparer ces deux mondes, un été fait de canicules, de détente et de dépaysement. Mais aussi de drames comme le départ de notre ancien président, Jacques Remacle.

La vie reprend là où elle s'était arrêtée.

Cette année, le bâtonnier, lui, demeure en place, attendant comme vous, «son» nouveau président et «son» deuxième orateur de rentrée, mais surtout se réjouissant de cette nouvelle année d'entière et pleine collaboration entre l'Ordre et la Conférence du jeune barreau, comme c'est le cas depuis 175 ans.

En cette rentrée judiciaire, je souhaite la bienvenue à ceux qui, ce 1^{er} septembre, prêtent le serment d'avocat et rejoignent notre profession.

Ce métier qui est désormais le vôtre est l'un des plus beaux car il est voué aux autres. Il est également l'un des plus exigeants car il nécessite une constante remise en question de ses connaissances et de ses compétences.

Vous apprendrez à connaître la force de nos valeurs, leur poids comme leur impérieuse nécessité.

Soyez à l'écoute de vos maître de stage, chef de colonne et professeurs Capa. Ils accompagneront vos premiers pas d'avocat, vous guideront dans les méandres du droit et des dossiers, vous aideront à passer de la théorie à la pratique.

N'hésitez jamais à frapper à la porte de l'Ordre, mais aussi du Carrefour des stagiaires et de la Conférence du jeune barreau. Ils sont à votre service.

Participez à leurs activités. Plusieurs vous seront, dans les semaines à venir, spécialement dédiées. Elles seront pour vous l'occasion de rencontrer vos confrères et votre nouveau milieu professionnel.

Bonne rentrée judiciaire à tous.

LE BILLET DU VICE-PRÉSIDENT OBJECTIF ÉLOQUENCE



Par Guillaume Sneessens

« La véritable éloquence consiste à dire tout ce qu'il faut et à ne dire que ce qu'il faut », disait François de La Rochefoucauld.

Nous sommes tous, constamment, à la recherche de ce savant équilibre. Il en ira également ainsi de nos jeunes confrères qui auront à accomplir cette année une des cinq obligations du stage: l'exercice de plaidoirie.

Les règles de cet exercice de plaidoirie sont fixées par l'article 3.13.e du règlement déontologique bruxellois. La composition du jury y est confiée à la Conférence du jeune barreau. Cette année, en ma qualité de vice-président de la Conférence, il me reviendra d'assurer cette tâche.

Il faut rappeler que, depuis toujours, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles est aussi un lieu d'éloquence. Les membres de sa commission participent ainsi à travers le monde à divers concours de plaidoirie: prix Paris-Montréal de la francophonie à Montréal, concours de plaidoirie Adam et Eve de Lausanne, conférences Berryer internationales à Genève et Paris. Plusieurs de ses membres ont également eu l'occasion de représenter le Barreau de Bruxelles au concours de la CIB. A ces diverses occasions, il n'est pas rare que la commission rapporte un prix à Bruxelles, participant alors au rayonnement de notre Barreau. Par ailleurs, l'organisation de la conférence Berryer à Bruxelles, la rentrée solennelle,

l'assemblée générale, le prix Le Jeune et Janzon, le concours international de plaidoirie surréaliste, sont autant de moments où la Conférence fait la part belle à l'éloquence.

Il apparaît donc logique que l'Ordre ait souhaité confier l'organisation des exercices de plaidoirie à la Conférence du jeune barreau, qui en assume la tâche avec sérieux.

Concrètement, 6 à 8 semaines avant leur exercice de plaidoirie, les stagiaires recevront un casus. Ils seront alors invités à produire des conclusions de qualité qui serviront de base à leur plaidoirie. Les consignes et modalités pratiques de l'exercice leur seront communiquées par courriel.

Les dix meilleurs candidats seront présélectionnés pour le prestigieux **prix Boels**, qui sera attribué à deux d'entre eux à la fin du mois de mai. Les prix seront officiellement remis lors de la rentrée solennelle de janvier 2017.

Quelques innovations cette année pour répondre aux demandes relayées par le délégué des stagiaires :

- Un planning sera établi au début de chaque semestre ;
- Nous proposerons aux stagiaires une réunion d'information préalable en présence de notre conseillère technique (diplômée du Conservatoire royal de Bruxelles) ;

- Nous tenterons de clarifier les règles de cotation pour permettre une plus grande lisibilité et compréhension des notes ;

- Nous proposerons à ceux qui ont échoué lors de la première présentation de l'exercice de recevoir des conseils individualisés dans le domaine qui a posé problème (conclusions et/ou exercice oral).

Je ne peux plus que former trois vœux.

Mon premier serait que chaque impétrant prenne cet exercice au sérieux et profite véritablement du moment qui lui est donné. Nous avons finalement assez peu la chance de préparer longuement des plaidoiries, de plaider par plaisir et d'entendre l'avis de ceux devant qui on a plaidé. Voici une occasion idéale !

Mon second serait que chaque candidat réussisse son exercice de plaidoirie avec brio et que chacun puisse prétendre au prix Boels. Je n'ai aucune envie de passer mon année à distribuer des mauvaises nouvelles.

Mon troisième serait d'avoir la chance de rencontrer également ces plaideurs lors des activités de la Conférence. Être au Barreau, c'est aussi s'y investir, participer à ses activités, y vivre. Rendez-vous donc à l'accueil des stagiaires, ce 13 octobre 2015 (voir ci-contre).

LE MOT DES DÉLÉGUÉES DES STAGIAIRES



Par Panagiota
Baloji

**Chers Confrères,
Chers Stagiaires,**

La rentrée, et oui déjà ! C'est une année bien chargée qui nous attend et, comme à son habitude, le Carrefour des stagiaires répond présent.



Par Ramona
Cojocariu

Cette association représente les stagiaires auprès des différentes autorités ordinales de Bruxelles depuis maintenant plus de 20 ans.

Portant la voix des stagiaires de notre Barreau mais également, parfois, celle des autres barreaux de Belgique, le Carrefour des stagiaires s'est impliqué dans le projet de réforme du stage actuellement en cours de finalisation.

Au travers de ses 12 commissions, le Carrefour est également là pour répondre à toutes les questions, remarques et observations des stagiaires, notamment, sur :

- les obligations du stage (contrat de stage, cours CAPA, séminaires ICBB, fiches judiciaires...);

- le statut d'indépendant (obligations sociales, comptables...);

- les difficultés rencontrées par les stagiaires avec leur maître de stage (rémunération, temps de travail...);

- la possibilité d'effectuer une partie de son stage à l'étranger;

Plus encore, outre la parution de l' incontournable revue « Pas perdus », le Carrefour et ses membres se plient en 4 pour organiser les projets (audience, parquet, prison...), les carrefours de la formation, des activités culturelles inédites, des afterworks d'anthologie, un weekend ski mémorable et bien d'autres choses...

Cette nouvelle année judiciaire promet donc d'être riche en rencontres, découvertes mais également pleine de nouveaux défis avec la finalisation du projet de réforme globale du stage, la mise en place des premières phases du Plan justice, l'informatisation des désignations BAJ ou encore l'aide juridique qui est constamment remise en question.

Quoi qu'il arrive, vous pourrez toujours compter sur une équipe dynamique, créative, volontaire et soudée pour vous faire vivre une belle année !!!

Et si l'envie vous en dit, n'hésitez pas à rejoindre la team du Carrefour des stagiaires.

> www.carrefourdesstagiaires.com

> www.facebook.com/carrefourdesstagiaires

ACCUEIL DES STAGIAIRES

13 octobre 2015

Vous avez prêté serment il y a peu et les bâtiments de la place Poelaert vous font l'impression d'un dédale. Cela n'a rien d'étonnant.

Afin de vous familiariser avec ce nouvel environnement et de vous épargner quelques sueurs froides à l'occasion de vos premiers dépôts de conclusions, la Conférence du jeune barreau, en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, vous accueille au palais de justice ce **13 octobre 2015 à 14h30 précises**.

Cet après-midi sera l'occasion de vous présenter les principaux greffes, salles d'audiences et services disponibles au palais et dans les bâtiments qui l'entourent.

Des informations variées vous seront fournies à cette occasion, tant en ce qui concerne la vie du barreau et le fonctionnement des juridictions, qu'au sujet de votre nouveau statut d'indépendant.

Vous serez également reçus par notre Bâtonnier et le conseil de l'Ordre, lors de

leur séance administrative hebdomadaire.

Enfin, les deux lauréats des prix Boels pour l'année judiciaire 2014-15 présenteront un exercice de plaidoirie semblable à celui que vous devrez présenter dans le cadre de vos obligations de stage.

Comme de coutume, l'après-midi se clôturera par un dîner convivial au vestiaire des avocats, lors duquel se rencontreront de nombreux confrères de toutes générations.

Si l'après-midi d'accueil s'adresse aux nouveaux stagiaires, le dîner est naturellement ouvert à l'ensemble des avocats qui auront ainsi l'occasion de rencontrer leurs nouveaux confrères.

Les maîtres de stage sont chaleureusement invités à accompagner leur stagiaire à cette occasion.

Participation aux frais et réservation :

Pour l'après-midi d'accueil et la visite du palais : **gratuit**

Pour le dîner d'accueil :

- Stagiaires 1ère année membres de la Conférence : gratuit

- Stagiaires 1ère année non-membres de la Conférence : 30 €
- Stagiaires de 2ème et 3ème année membres de la Conférence : 30 €
- Stagiaires de 2ème et 3ème année non-membres de la Conférence : 35 €
- Avocats membres de la Conférence : 35 €
- Avocats non-membres de la Conférence : 40 €

Toutes les inscriptions pour l'après-midi d'accueil et pour le dîner sont à effectuer exclusivement via le site internet www.cjbb.be **pour le 6 octobre 2015 au plus tard**.

Paiement préalable obligatoire via notre site internet ou par virement au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB avec la référence « nom+prénom- dîner d'accueil des stagiaires ».

Lieu : Palais de Justice – Rendez-vous au vestiaire des avocats

Heure : 14h30 (visite du Palais) – 19h30 (dîner au vestiaire)



ROBERT GOFFIN

AVOCAT, POÈTE ET HOMME DE JAZZ À LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU



Par Lawrence Muller

Le public du barreau s'est rendu le jeudi 12 mars en la salle des audiences solennelles de la cour d'appel de Bruxelles au Palais de Justice pour y entendre évoquer Me Robert Goffin (1898-1984), sa vie, son oeuvre.

Jean-Jo Evrard, ancien président de la Conférence et aujourd'hui avocat honoraire, et Marc Danval, journaliste et homme de radio bien connu, qui lui a consacré un livre (Marc Danval, « Robert Goffin. Avocat, poète et homme de jazz », Ohain, Le Carré Gomand, 2014) ont évoqué la personnalité et la vie de Robert Goffin et ce, comme avocat, comme poète, comme amateur de sports, comme gastronome et comme homme de jazz.

Robert Goffin, avocat

Robert Goffin a exercé la profession pendant plus de cinquante ans. Bien qu'auteur d'ouvrages en droit financier, Me Goffin était surtout, comme d'ailleurs tous les avocats de son époque, un généraliste, mais il était très attiré par le droit pénal.

Pour témoigner de cet attrait pour le droit pénal, Mes Pierre-Yves Thoumsin, Cavit Yurt et David Ramet ont lu un extrait de l'acte d'accusation ainsi qu'un extrait de la plaidoirie de Me Goffin en une affaire Julie Lespinasse à Mons en 1925, ainsi que des extraits des plaidoiries de Me Goffin et de Me André Tabet dans un procès Malou Gérin, à Bruxelles en 1935.

Robert Goffin, poète

De nombreux poètes célèbres tels que Cocteau, Eluard, Aragon, Cendrars... considéraient Robert Goffin comme un des leurs.

Le vers « goffinien », syncopé comme l'est le jazz, fut décrit comme un « torrent proche de l'actualité ». Ont été lus des extraits des poèmes suivants de Robert Goffin : « Fille de l'onde » (Me Justine Philippart), « Jazz band » et « Apocalypse du futur » (Me Renaud Vanbergen), et « Louis Armstrong » (Me Marc Preumont).

Jean-Jo Evrard et Marc Danval ont tenu à faire ce lien entre le barreau et la poésie : l'avocat, comme le poète, tentent de convaincre l'autre, l'un par le raisonnement, l'autre par le sentiment.

Robert Goffin, homme de jazz

Sait-on qu'il est l'auteur du premier texte de défense du jazz dans l'histoire ? C'était en 1924, à l'époque du jazz dit « classique », celui qu'il aimait. Il était aussi musicien : il jouait de la trompette.

La soirée fut aussi agrémentée de morceaux de jazz joués par Simon Gronowski (piano), Paul-Henri Fally (clarinette), René De Smaele (trompette) et Bart De Nolf (basse).

Robert Goffin, amateur de sports

Son goût pour le sport fut également évoqué. Le bâtonnier Michel Vlies en personne, amateur bien connu de la « petite reine », nous lut un formidable

texte écrit par Robert Goffin lors de la première victoire d'Eddy Merckx au Tour de France, le 21 juillet 1969.

Robert Goffin, le gastronome

Enfin, Marc Preumont a lu un texte de Robert Goffin, également formidable, intitulé « Hommage à la bière » afin d'illustrer son côté gourmet.

Jean-Jo Evrard nous a avoué avoir été impressionné, lorsqu'il siégeait au conseil de l'Ordre, par l'éloge funèbre que fit feu le bâtonnier Adrien Wolters au décès de Me Robert Goffin.

Que soient ici remerciés :

- Le président Lemal, d'avoir songé à faire connaître au public du barreau un homme assurément impressionnant.

- Jean-Jo Evrard, de s'être intéressé à Robert Goffin et d'avoir repris le chemin du jeune barreau pour nous faire partager ce qu'il a pu apprendre sur cet homme et son œuvre.

- Marc Danval, d'être venu partager avec nous ses connaissances sur les différentes facettes de Robert Goffin, mais également les souvenirs partagés avec celui qui fut aussi son ami.

Enfin, il faut remercier tous les participants à ce qui fut une très agréable soirée.



COMPTE-RENDU SPORTIF

TENNIS

« 15-0, 15-A, 30-15, 40-15, jeu, set et match ».

C'est par ces mots et sous les applaudissements d'un public enthousiaste que s'est achevé, le dimanche **14 juin** au Léo, le **tournoi de tennis** de la Conférence du jeune barreau.

Seuls l'absence de retransmission télévisée et, certes, quelques menus détails permettaient de distinguer Roland-Garros de ce tournoi auquel nombre d'avocats ont participé dans des catégories aussi variées que les simples dames et messieurs ou les doubles dames, messieurs et mixte.

La commission félicite chaleureusement nos sportifs d'un jour ou de toujours ! En simple dames, c'est Aurélie Jonkers qui

l'emporta, et Dimitri de Sart en simple messieurs. En double messieurs, les vainqueurs furent Pierre-Louis Docq et Joost Komen. Ce dernier remporta également le double mixte, avec Charlotte Jacobs.

La troupe des acteurs de la Revue nous fit également le plaisir de sa visite et entama son match sous le soleil qui irradiait la terrasse du clubhouse.

Après le sport, vint le réconfort autour d'un buffet barbecue des plus copieux.

GOLF

C'est sous un soleil radieux du green du Royal Waterloo Golf Club, traversé par quelques cervidés, que s'est déroulé le **22 mai dernier le tournoi de golf** de la Conférence du jeune barreau.

L'espace d'un vendredi après-midi, le temps s'est arrêté dans le cadre verdoyant de l'un des plus beaux golf de Belgique.

La journée s'est achevée par la remise des prix, suivie par le dîner. Le brut messieurs revient à Roland Forestini et le brut dames à Anne De Bluts. Quant au premier prix extra muros, il fut attribué à Joëlle Godts deprez.



KARTING

« Le karting est un sport qui se joue sur un kart et, à la fin, c'est Monsieur le Bâtonnier qui gagne. »

La fameuse phrase de Gary Lineker s'est adaptée à merveille à la **séance de karting** organisée par le Conférence du jeune barreau le **28 avril dernier**.

La pression était à son comble sur le circuit du City Kart de Forest !

L'équipe de Monsieur le Bâtonnier prenait rapidement la tête, avant d'être remontée, tour après tour, par l'équipe Baker & McKenzie, qui finit par la dépasser.

Dans des derniers instants palpitants, l'équipe de Monsieur le Bâtonnier franchit finalement la ligne d'arrivée en première position.

L'ensemble des participants a pris un plaisir certain à enchaîner les tours, pour la gagne ou la découverte.



COMPTE-RENDU CHAGALL AUX BEAUX ARTS



Par François Viseur

Par cette belle soirée du 6 mai 2015, sous un ciel rose et doré, Benoit Lemal et son équipe ont invité le barreau à découvrir le peintre Marc Chagall et son œuvre, provisoirement abritée dans les sous-sols du musée des Beaux-Arts.

Nombreux étaient les avocats - toutes générations confondues - à avoir répondu présent et, si le succès de l'activité a sans doute gâché les espoirs de ceux qui pensaient pouvoir profiter, presque seuls, des œuvres de l'artiste, la qualité de la rétrospective et des explications de nos guides suffisaient, en soi, à faire apprécier la visite.

Quatre groupes d'une vingtaine d'avocats et leurs familles ont pu ainsi découvrir



l'œuvre d'un peintre torturé mais génial, dont la vie et l'œuvre suivent quelques événements des plus tragiques du XXème siècle.

Certes, les œuvres de jeunesse étaient plus représentées et commentées que les œuvres tardives - plus célèbres - du peintre. Mais n'est-ce pas là l'intérêt majeur d'une rétrospective : mettre en perspective une œuvre pour comprendre l'origine des chefs-d'œuvre et apprendre à mieux les apprécier?

C'est dans cet esprit que nous avons (re)découvert ce grand peintre et apprécié cette nouvelle activité originale et attrayante organisée par le jeune barreau cette année.

Nous nous sommes ensuite rendus nombreux au verre de l'amitié organisé à la Mercedes house, au Sablon, où, "attablés" autour d'une très grosse voiture, nous avons pu boire un verre, détendus, heureux du printemps qui s'installe et d'une commission qui, cette année plus que jamais, accomplit son rôle de rassembleur de générations au barreau.



LEMAL ÉTAIT PARTOUT

La revue du 11 juin 2015



Par Christine Rizzo
et Anne Reul

C'est le cœur endeuillé que les anciens revuistes ont ouvert la soirée. Ils ne disposaient que de quelques minutes bien trop courtes pour rendre hommage à leur amie, artiste et revuiste **Florence Desternes**. Ils ont choisi de partager leur émotion à travers une chanson pleine de tendresse, touchant l'ensemble des confrères réunis dans la salle. Durant quelques instants, les pensées de tout le public de la Revue se sont tournées vers les proches de Florence Desternes.

Dès le lever du rideau, le ton était donné : les revuistes allaient nous faire danser et chanter sur des airs et textes au timbre quelque peu... revendicateur. Cette année judiciaire a été garnie d'innombrables absurdités qui, parfois, nous ont fait sourire mais qui, tout de même souvent, ont eu une fâcheuse tendance à nous faire enrager. Résiste ! Notre ennemi numéro un, LA FILE ! C'est avec humour et dérision que **Louis Godart** endosse le rôle du militaire gardien du sacro-saint portique détecteur de... de rien, en fait. **Simon Menschaert**, provocateur dans la peau et sous la perruque d'Antoine Chomé, prend de l'assurance et nous fait pleinement profiter cette année de son talent de chanteur, sans cependant délaisser son don de comédien-imitateur. Il donne la réplique au gros revolver du pauvre soldat et c'est avec plaisir qu'il se laisse passer les menottes. Les deux comparses ont conquis le public qui en redemande ! Basta la file, c'est à nous de prendre en main l'avenir de notre profession, mettant ainsi le doigt sur le manque de candidats aux diverses fonctions à pourvoir au sein du Barreau : « Engagez-vous », nous scandent les talentueuses **Justine Philippart**, **Tatiana Sladkovsky**, **Céline Wiard**, **Audrey Lackner** et **Olivia Ledoux**, en mode manifestation syndicale ! Comment résister face à de si belles voix ? Qui hésite encore ? Engageons-nous, investissons-nous, le Barreau a besoin de ses avocats.

Ce métier peut rendre fou, celles qui ont dérivé, en prison ou dans l'enseignement, n'ont pas été épargnées. Elles ne seront ni libérées ni délivrées de si tôt de leur étiquette. Mais fallait-il en faire tout un fromage ? Cette chanson aura eu le mérite de nous faire découvrir **Evelyne Esterzon**, nouvelle recrue à la



voix claire et aérienne. On la retrouvera en deuxième partie dans le duel habituel entre avocats plaideurs/non plaideurs avec une autre nouvelle recrue plus que convaincante, **Olivia Ledoux** (on se souviendra de son « on va tous crever » !). Les deux sont parfaitement à l'aise dans leur reprise de Christine & the Queens, le tube du moment dont la Revue ne pouvait se passer.

La folie contamine ensuite également les substituts qui veulent nous mener à la baguette et ont décidé de tous les mettre au trou, quoi qu'il arrive... Est-ce que quelqu'un écoute l'avocat iciiiiiiii ? Barjo !

Dans ce même tourbillon d'absurdités, ELLES rêvent de bébés et de cocotiers. Si les jeunes avocates au début de la trentaine auront eu bien envie de



suivre **Céline Wiard** et son collier à fleurs chez Parthena (State of Hawaii), elles resteront évidemment au Barreau avec **Stéphanie Michiels** qui nous joue sa Marina.

La Revue n'a évidemment pas oublié ses classiques : le désespoir du remplacement pourri, le guide de survie en audience familiale (toujours interminable, le tribunal de la famille n'y changera rien), le dossier implaçable, un sketch sur la télé-réalité mettant en scène quelques illustres personnages du barreau et... le stagiaire. Ce dernier sujet était brillamment couvert par le flot de paroles déversé à une vitesse impressionnante par **Simon Menschaert** et **Tatiana Sladkovsky** sur la musique de IAM qui nous replonge dans le rap des années 90. Renards en casquette et en survêt, ils ont relevé le défi de nous présenter un rap de qualité et avec un texte compréhensible.

Parmi les quelques sketches de la soirée, retenons encore et toujours le duo comique « Monique et Josiane », les greffières overbookées au bord du burn-out, après le seul et unique coup de fil de la journée... on les adore et on en redemande !

Nous retournons ensuite aux actualités du monde judiciaire avec la fermeture des greffes durant l'après-midi et les alertes à la bombe à répétition dans le Palais. L'on ne pouvait bien évidemment pas oublier certains confrères qui ont fait la Une du JT et de la Revue... Forestini, Amrani en ont pris pour leur compte ! Méfiez-vous, le maaaaa est partout !

Lemal, justement, à qui toute sa commission rendait un hommage vibrant, mené par la sublime **Muriel Bialek**, accompagnée par la pétillante **Céline Wiard** et par **Tatiana Sladkovsky** dont le talent ne se limite décidément pas au rap...

Relevons enfin le magnifique hommage rendu à notre beau palais par **Audrey Lackner** qui nous gâte depuis trois ans maintenant avec sa voix de velours et par **Charles-Henri de la Vallée Poussin** qui nous fait découvrir pour la première fois son timbre élégant sur les planches de la Revue. Formidable aussi dans son imitation de l'orateur de rentrée, accompagné notamment par la voix expérimentée de **Daphné Lebel**.

Les revuistes, sous la direction de **Victor Scheffer** (qui nous a déjà promis de revenir l'année prochaine), accompagnés de l'équipe musicale toujours aussi talentueuse de **Silvano Macaluso** et des premières chorégraphies de **Kat Tya**, nous ont fait vibrer et rire toute la soirée durant... Plaider le lendemain, comme la joyeuse équipe soudée le chantait si bien en clôture, c'était bien compromis... !



Palais littéraire et artistique de Me Vanderveeren et Me Spreutels

MES PLUS BEAUX PROCÈS



Par Danielle Byl

La plus conviviale des soirées
au creux de notre toujours beau Palais.
Une fête de l'Amitié.
Toute la finesse et la sensibilité discrète de l'un,
toute la fougue communicative et éclairée de l'autre.
L'humour des deux.
La passion de deux avocats pour leur métier.
Le bonheur d'un Président de la Conférence
salué par une assemblée émue et reconnaissante.

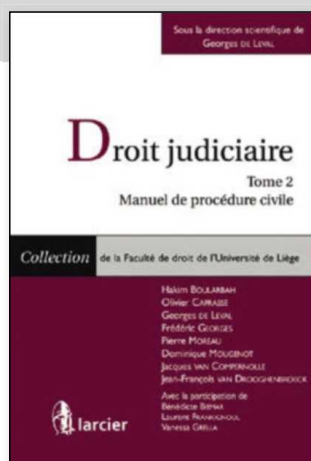
Cette soirée nous l'avons vécue mercredi, 27 mai 2015, au vestiaire des avocats qui prenait sa revanche sur les critiques, les peurs, les lassitudes ressenties en ces deux années de tous les dangers et de tous les courages.



Merci à vous cinq, **Benoît Lemal**, notre Capitaine, **Philippe Pivin** et **Stéphane Boonen**, nos honorables et valeureux présentateurs, **Pascal Vanderveeren** et **Dany Spreutels**, les vedettes, qui nous avez tenus en haleine pendant plus de 2 heures par l'évocation pimentée et humaine des petits et grands procès que vous avez menés. Certains demandèrent un *bis* mais l'heure était dépassée, déjà, et les dévoués Commissaires nous attendaient au bar pour les prolongations, jeunesse accueillante, anciens heureux, trois générations confondues dans un même plaisir et devoir de mémoire, chers à notre Président.

INCONTOURNABLE

 **larcier**
www.larcier.com



DROIT JUDICIAIRE Tome 2 : Manuel de procédure civile

Hakim Boularbah, Olivier Caprasse, Georges de Leval, Frédéric Georges, Pierre Moreau, Dominique Mougnot, Jacques van Compennolle et Jean-François van Drooghenbroeck

Sous la direction scientifique de : Georges de Leval

Avec la participation de : Bénédicte Biemar, Laurent Frankignoul et Vanessa Grella

Les auteurs décrivent et analysent les quatre derniers livres du Code judiciaire couvrant la procédure civile, les saisies conservatoires, les voies d'exécution et le règlement collectif de dettes, l'arbitrage et la médiation.

> Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège
Larcier – Édition 2015 – 1528 p. – 225,00 € – ISBN 9782804473440

Disponible aussi en

www.larcier.com

strada
lex Ouvrage disponible en
version électronique sur
www.stradalex.com

Informations et commandes :
commande@larciergroup.com • c/o Larcier Distribution Services sprl
Fond Jean Pâques, 4 b – 1348 Louvain-la-Neuve – Belgique • Tél. 0800/39 067 – Fax 0800/39 068

Conservamus : SAUVONS LE CONSERVATOIRE



à gauche: Pierre de Bandt - à droite: Rahim Samii

Des plafonds qui s'effondrent, des pianos qui traversent les planchers, un orgue réduit au silence par la poussière accumulée... Tel est le quotidien des 300 professeurs et membres du personnel et des 1.200 étudiants fréquentant les bâtiments du Conservatoire royal de Bruxelles, rue de la Régence.

Construit entre 1872 et 1876 par l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar, le bâtiment est abandonné à son sort depuis près de quarante ans, victime d'un cruel manque d'intérêt des pouvoirs publics.

En 2007, les avocats bruxellois Pierre de Bandt et Rahim Samii se lancent le défi de pallier cette incurie et créent l'ASBL Conservamus, afin de remettre ce joyau architectural à l'avant-plan. Huit ans plus tard, ils nous expliquent le chemin parcouru et les défis qu'ils s'approprient à relever.



Par Louise Galot et
Pierre-Yves Thoumsin

COMMENT EST NÉ LE PROJET CONSERVAMUS ?

Pierre de Bandt : En 2007, nous nous sommes rencontrés après un concert au Conservatoire. Nous trouvions dommage qu'un tel patrimoine culturel ne soit pas entretenu et nous avons voulu entreprendre des démarches pour le sauver.

La première démarche a été de créer l'ASBL Conservamus, une plateforme réunissant les principaux intéressés et visant à dégager des solutions durables.

QUELLE EST LA PLUS-VALUE DES AVOCATS DANS LE PROJET ?

Rahim Samii : Nous avons réfléchi à la manière de mettre notre expertise juridique au service d'un tel projet. Je suis spécialisé en droit immobilier, tant d'un point de vue civil qu'administratif. Je pouvais ainsi mettre à profit mon expérience de l'urbanisme et des bâtiments classés. Pierre de Bandt a voulu apporter son expérience en partenariat

public-privé afin d'aborder les problèmes structurels. En effet, si différents projets de rénovation avaient déjà été envisagés par le passé, ils n'avaient hélas pu prospérer, faute de moyens, de vision et de capacité à structurer.

Nous sommes actuellement trois avocats dans le conseil d'administration. Pierre de Bandt, David D'Hooghe du cabinet Stibbe et moi-même. Outre notre expertise juridique, nous faisons profiter l'association de nos réseaux afin de sensibiliser les décideurs politiques à la situation du Conservatoire.

QUELLES ONT ÉTÉ LES PREMIÈRES ACTIONS DE CONSERVAMUS ?

PdB : Nous avons été confrontés à une première problématique d'envergure : déterminer qui était le propriétaire des bâtiments. Après consultation du cadastre, il est apparu que le Conservatoire appartenait à l'Etat belge. Les activités du Conservatoire étant culturelles, on aurait pu croire *a priori*

qu'il relèverait de la compétence des Communautés. Se situant toutefois à Bruxelles et abritant dès lors aussi bien le Conservatoire néerlandophone que francophone, les directeurs de l'époque avaient refusé que ce joyau du patrimoine bruxellois soit coupé en deux parties, une pour chaque Communauté. En l'absence de solution, il est resté propriété de l'Etat belge.

Un second défi consistait à permettre aux deux Conservatoires d'utiliser une structure dont ils n'étaient ni les propriétaires ni les locataires, tout en motivant son propriétaire bien qu'il n'en ait ni l'usage ni les revenus... Cet état de fait explique pourquoi aucune des parties n'a voulu y investir depuis tant d'années. Lorsqu'a germé le projet Conservamus, cela faisait quarante ans (depuis 1967 !) que le Conservatoire n'avait plus obtenu de budget d'entretien ni de restauration, à l'exception de quelques réparations urgentes et indispensables qui avaient été réalisées en 2002 pour pouvoir continuer

ROYAL DE BRUXELLES !

à abriter des manifestations culturelles comme les éliminatoires du prestigieux Concours Reine Élisabeth.

Nous avons ensuite réfléchi à la création d'une société indépendante chargée de la rénovation et de l'exploitation du complexe d'immeubles.

QUEL SERA LE RÔLE DE CETTE SOCIÉTÉ ?

RS : Selon l'arrêté royal adopté le 25 mai 2014, la société prendra la forme d'une société anonyme à finalité sociale. Son capital sera souscrit à raison d'un tiers par l'Etat fédéral et les deux Communautés.

Elle sera en premier lieu chargée de la rénovation complète du complexe immobilier. Une fois la rénovation achevée, elle assurera l'exploitation et l'entretien du bâtiment sur le moyen et le long terme, afin d'éviter que l'histoire ne se répète. En bref, tout en conservant la propriété du complexe, les trois niveaux de pouvoir se déchargeront de sa gestion au profit de la société à créer. Cette dernière sera chargée de développer une gestion créative et simplifiée pour entretenir et valoriser le bâtiment au profit des deux Conservatoires et des utilisateurs externes (Bozar, etc.).

LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME AVAIT-ELLE DÉJÀ ÉTÉ ADOPTÉE DANS D'AUTRES CAS ?

PdB : La structure du PPP que nous avons mis en place est inspirée de celle qui a permis au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (BOZAR), un autre joyau architectural du quartier, de sortir rapidement de décennies de crise pour devenir un centre culturel international renommé. Un autre exemple est

le centre de conférence Square. L'avantage d'une telle structure est de conserver l'usage et la propriété d'une telle institution dans le domaine public, tout en mettant en œuvre les pratiques managériales efficaces et pragmatiques du privé.

QU'A RÉALISÉ L'ASBL CONSERVAMUS À CE JOUR ?

RS : Conservamus a pour objectif principal de favoriser la rénovation en profondeur du complexe immobilier très vaste du Conservatoire royal de Bruxelles. Le projet de rénovation porte sur l'ensemble du complexe, qui borde la rue de la Régence, le parc du Petit Sablon et la rue aux Laines, et s'articule autour d'une bibliothèque logée au centre de l'ilot.

Pour réaliser cet objectif, Conservamus a réuni tous les partenaires (utilisateurs, propriétaire, pouvoirs publics, etc.) afin de dégager des solutions. C'est notamment Conservamus qui a proposé la mise en place d'une structure juridique permettant de gérer la restauration et l'exploitation du site du Conservatoire et qui a fait réaliser les pré-études de faisabilité qui sous-tendent l'organisation et le financement du projet.

Le 24 juin 2015, en réponse à une question parlementaire, le ministre flamand de la Culture Sven Gatz a indiqué que le Gouvernement fédéral et les deux Communautés pourraient lancer en 2018 les travaux de restauration – après l'attribution des marchés publics –, en en confiant la responsabilité à une société anonyme de droit public, comme indiqué plus haut dans cet article. Ceci implique *de facto* que cette société doit être créée dans les semaines ou les mois à venir. L'ASBL se réjouit de cette annonce

tout en espérant qu'elle sera confirmée par les deux autres gouvernements impliqués, et suivie d'actes, condition *sine qua non* pour tenir le délai annoncé.

QUEL SERA LE RÔLE DE CONSERVAMUS À CÔTÉ DE LA SOCIÉTÉ À CRÉER ?

PdB : Conservamus maintiendra son rôle de plateforme réunissant les principaux intéressés et visant à dégager des solutions durables. Dans ce cadre, elle continuera à mobiliser ses sponsors, ses membres et ses mécènes, afin de se donner les moyens de ses ambitions. Conservamus se veut également le porte-parole du projet de restauration et elle veillera à tenir le public informé de son déroulement.

COMMENT LE PUBLIC PEUT-IL SOUTENIR CONSERVAMUS ?

RS : Notez tout d'abord dans vos agendas la date du **28 octobre 2015**. C'est à cette date qu'aura lieu le concert de soutien annuel de Conservamus, durant lequel vous aurez le plaisir d'entendre les étudiants des deux Conservatoires.

Chacun peut en outre contribuer financièrement au projet et ainsi devenir membre ou mécène de Conservamus, ainsi que nous l'expliquons sur notre site www.conservamus.be. Des entreprises ou des cabinets d'avocats peuvent également s'associer au projet. Dans ce cadre, je tiens ainsi à remercier chaleureusement les cabinets & DE BANDT et Stibbe pour leur soutien de longue date.

La Conférence entend s'associer aux efforts réalisés par Conservamus en vous proposant d'assister au concert du 28 octobre 2015. Plus d'informations à suivre sur notre site internet www.cjbb.be.



© Nena Driehuijzen



© Nena Driehuijzen



© Nena Driehuijzen

PHILIPPE CURRAT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU BARREAU PÉNAL INTERNATIONAL

Interview



Par
Céline Wiard

A l'occasion de la rentrée solennelle du Barreau de Genève, en mars 2015, les commissaires de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles ont eu le privilège de rencontrer Me Philippe Currat, avocat au Barreau de Genève et secrétaire général du Barreau Pénal International.

De façon informelle et particulièrement décontractée, notre confrère genevois nous a reçus en son étude. Nous y avons été chaleureusement accueillis par les deux autres membres de son équipe : Me Brice Van Erps, avocat stagiaire au Barreau de Genève (de nationalité franco-belge !) et Vafa Kaby, conseil juridique.

Sans détour, nous l'avons interrogé sur ce qui fait de lui un avocat "original" dont le champ d'action ne se limite pas à plaider devant les juridictions genevoises.

Me Currat semble en effet fréquenter davantage les locaux de la Cour pénale internationale siégeant à La Haye, où il occupe la fonction de secrétaire général du Barreau Pénal International.

D'emblée, nous confessons n'avoir conservé qu'un vague souvenir des fonctions de la Cour pénale internationale, dont l'accès nous paraît presque interdit, et ignorer l'existence du Barreau Pénal International.

Dans un désordre plutôt bien articulé, nos questions trouvent rapidement des réponses et Me Currat se révèle intarissable.

Me Currat évoque tout d'abord le Code de déontologie des conseils plaçant devant la Cour pénale internationale, à la rédaction duquel a participé le bâtonnier Pascal Vanderveeren (président du Barreau Pénal International de 2008-2010) :

« Me Pascal Vanderveeren est Président d'honneur du Barreau Pénal International. Il a fait énormément, notamment pour la rédaction du Code de déontologie des conseils devant la Cour pénale internationale parce que le premier projet de ce Code, que le greffe de la Cour avait rédigé, n'offrait strictement aucune indépendance à l'avocat et ne tenait absolument pas compte des critères habituels du bon exercice de la profession. Il a donc fallu que l'on remette la main à la pâte. Ce Code est encore perfectible mais le travail que Pascal Vanderveeren a fait est particulièrement important ».

L'objectif du Barreau Pénal International serait de regrouper les avocats plaçant devant la Cour pénale internationale.

« A la base, on est parti d'un constat : l'assemblée de Rome qui a créé la CPI en 1998 a oublié la défense. J'ai vu beaucoup de représentants d'Etats, d'ambassadeurs ces 15 dernières années en fréquentant l'assemblée des Etats parties et un bon nombre d'entre eux me disaient : « Au fond, à quoi voulez-vous que cela serve ? On ne juge que des coupables ! ». Il s'agissait notamment d'ambassadeurs d'Etats européens qui sont des démocraties, des Etats de droit, qui sont bien installés et non pas des ambassadeurs de dictatures. Donc évidemment, si on part de ce point de vue-là, on n'a pas grand-chose à dire... »

Il n'y avait jamais eu de Barreau devant la CPI. Il y a eu une tentative au début, entre 1998 et 2002, et c'est là que le Barreau Pénal International (BPI) s'est créé, pour essayer de fédérer l'ensemble de la profession autour de l'idée de se faire reconnaître comme un Barreau Pénal International.

Le BPI a été fondé le 15 juin 2002 (www.bpi-icb.com).

Ce Barreau regroupe deux catégories de membres, essentiellement les membres collectifs (sont représentés la Fédération Nationale des Barreaux suisses, le Conseil National des Barreaux

français, le Barreau de Paris, la Fédération des Barreaux espagnols, canadiens, américains, le Collège des Barreaux d'Angleterre et du Pays de Galle, du Costa Rica, de la Corée, du Japon, de la Malaisie. Nous avons donc vraiment des membres du monde entier) et beaucoup de membres individuels.

Ensuite il y a eu la création d'une liste de conseils admis à plaider devant la Cour qui, aujourd'hui, compte à peu près 530 noms, dont seule une vingtaine sont effectivement actifs dans la représentation de la défense (c'est-à-dire la défense des accusés devant la CPI dans les différentes équipes qui défendent des accusés tels que Jean-Pierre Bemba et Laurent Gbagbo).

Il y a des conditions particulières pour être sur la liste. Il faut avoir 10 ans d'expérience dans son Barreau, soit en droit pénal, soit en droit international, et ne pas avoir d'antécédents disciplinaires. Ce sont des critères très formels et qui ne tiennent absolument pas compte de l'évolution de la situation. Je pense qu'aujourd'hui ils sont dépassés et qu'ils devraient être revus. C'est l'un des enjeux, d'ailleurs, de la création du Barreau que de pouvoir finalement reprendre la main sur la constitution, la tenue de la liste des avocats qui peuvent être membres. Il faudra négocier ça avec le greffe, évidemment, et peut-être modifier quelques textes du règlement de la Cour pour répartir les compétences.

La liberté de choix de l'avocat reste de mise. L'accusé qui comparait devant la CPI peut choisir son avocat sans aucune restriction, même s'il n'est pas sur la liste. S'il remplit les conditions pour y être, il y sera porté par un processus d'inscriptions qui sera facilité par rapport à l'inscription habituelle (déposer un dossier extrêmement complet avec des attestations précisant que l'avocat n'a pas de décision disciplinaire contre lui, qu'il a une pratique exemplaire de la profession, etc.), qui prend un temps fou pour être traitée par la Cour qui met plusieurs années à répondre. Il faut compter au minimum un an et demi à deux ans. Quand un avocat est choisi par un accusé, on ne peut évidemment pas attendre aussi longtemps car il y aurait un problème dans le déroulement du procès : le processus d'inscription est donc heureusement beaucoup plus rapide. Ceci étant, dans les faits, les avocats qui plaident sont toujours tous les mêmes...

Il y a un autre vocable utilisé pour les avocats qui représentent les victimes, que l'on appelle « représentants légaux des victimes ». Je n'ai jamais vraiment compris pourquoi on appelait « conseils », les

avocats de la défense et « représentants légaux », les avocats des victimes. Une telle distinction ne se justifie pas. On est tous avocat, de part et d'autre.

Même chose, aujourd'hui, se développe la représentation ou l'assistance des témoins qui ont aussi des avocats et on commence à voir émerger la représentation des « états de situation » (des états sur le territoire desquels des crimes ont été commis). Ils sont assistés d'avocats pour comprendre le fonctionnement de la CPI et le rôle qu'ils peuvent jouer lorsque des crimes ont été perpétrés sur leur territoire. Il est évident que lorsque l'on arrive à accuser des anciens Présidents de République ou un ancien Vice-Président de la République, tel Jean-Pierre Bemba, la représentation de l'Etat est intéressée.

Donc voilà un peu l'idée du Barreau Pénal International: celle de faire en sorte qu'il y ait un Barreau reconnu à la CPI parce qu'il y a un vrai manque sur ce plan-là. On l'a vu quand les avocats de Jean-Pierre Bemba ont été arrêtés en novembre 2013, parce qu'on leur reprochait d'avoir payé des témoins pour que ceux-ci modifient leur déposition devant la Cour, d'avoir falsifié volontairement des éléments de preuve présentés à la Cour. On a découvert que ces avocats qui plaidaient à la défense de Jean-Pierre Bemba, en audience (et on était à un stade de la procédure où c'est la défense qui présentait ses moyens de preuve) étaient en fait depuis plusieurs mois sur écoute du bureau du Procureur qui plaissait justement en face. Donc, on se retrouve avec des avocats qui, dans leurs échanges avec leurs clients, dans les échanges avec leurs témoins, dans la préparation des audiences, sont mis sur écoute par la partie adverse et sont finalement interpellés et placés en détention préventive pendant 11 mois. A ce stade, ils sont présumés innocents. La régularité de cette détention et toute sa proportionnalité posent problème. Ces avocats n'offraient pas réellement de risque de fuite, de collusion peut-être, mais pas sur une durée de 11 mois.

Il faut donc arriver à faire comprendre aux Etats que le privilège de l'avocat n'est pas celui de commettre des infractions et de falsifier des éléments de preuves se présentant à la Cour. Il faut également s'assurer que l'avocat soit en mesure de remplir sa mission, que l'on respecte son indépendance, que l'on respecte le secret professionnel et que l'on puisse contrôler la déontologie qui s'impose à lui.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de secrétaire général du Barreau Pénal International, nous avons fait des visites protocolaires aux organes de la Cour (on a été reçus par le Président, par le Greffier, par le Procureur). Tous nous ont dit que l'on avait des confrères qui se comportaient devant la Cour comme jamais ils n'oseraient le faire devant leur juridiction nationale parce qu'ils se feraient taper sur les doigts par leur Bâtonnier. C'est évidemment la raison pour laquelle il faudrait qu'on arrive à la reconnaissance d'un Barreau Pénal International.»

Le BPI est un organisme indépendant de la CPI, mais directement lié à lui.

«Au départ, les avocats dépendaient du greffe, ce qui nous pose évidemment un problème d'indépendance. Même encore maintenant, il y a, au sein du greffe de la CPI, deux bureaux : le bureau du conseil public pour la défense et le bureau du conseil public pour les victimes. Il a fallu asseoir l'indépendance de ce bureau vis-à-vis du greffe pour remplir un vide. Aujourd'hui, on est face à une situation où le greffe essaye de supprimer ces deux bureaux. Il y a de vrais enjeux.

J'étais à La Haye lundi et mardi derniers pour une réunion d'experts conviés par le greffe pour traiter de la question de la survivance de ces bureaux et de la création d'un Barreau ou d'une association professionnelle. On a eu deux jours de travail avec 70 experts dont les différents représentants des équipes de défense, l'Union Internationale des Avocats (UIA), Avocats sans frontières (ASF), un certain nombre de représentants de Barreaux et, bien entendu, le Barreau de la Cour pénale internationale. Pour la première fois, la défense n'a parlé que d'une seule voix. Il faut que l'on puisse créer quelque chose de spécifique à la Cour pénale internationale, qui

réponde aux questions posées par la défense devant la CPI, et qui ait un statut sans doute tout à fait particulier.

Nous avons pris acte de quatre projets de création de statuts d'un Barreau Pénal International : celui issu du Barreau Pénal International et trois autres issus de différents confrères. Nous avons réussi à faire en sorte que cesse cette idée que chacun tire la couverture à lui-même pour dire que son projet est le seul qui vaille, et dans l'idée, éventuellement, de se retrouver bombarder comme premier Président ou premier Bâtonnier de ce nouveau Barreau. On a mis tout le monde autour de la même table, on a pu discuter des principes et on a pu proposer au greffe une seule et même vision de la défense (les principes d'indépendance, de secret professionnel, une participation obligatoire pour toutes les personnes qui veulent plaider devant la Cour, un seul Barreau unique pour les avocats de la défense et pour les représentants légaux des victimes ou des témoins alors même que les enjeux et les difficultés rencontrées sur le terrain ne sont pas les mêmes). »

Le financement du BPI pose réellement question.

«On ne peut pas financer un Barreau avec des cotisations d'avocats lorsque l'on n'a que 530 personnes sur la liste actuellement, dont seulement une petite vingtaine plaide effectivement. Il n'y aura pas davantage d'accusés devant la Cour, on n'aura donc pas un marché pour la défense pouvant alimenter le travail de 500 ou 600 personnes. Aujourd'hui, la Cour s'est beaucoup axée sur le développement d'avocats africains sur la liste, et notamment d'avocates africaines pour obtenir cette fameuse « gender balance » que les Nations-Unies recherchent systématiquement. Quand on aura une procédure ouverte en Asie, en Irak, et puis surtout lorsqu'on aura des situations qui viendront se développer en Amérique latine, il faudra évidemment aller chercher des hispanophones, des avocats locaux là-bas, et un jour où l'autre on aura plusieurs milliers de personnes sur cette liste sans qu'on en ait beaucoup plus qu'aujourd'hui qui plaideront effectivement. On a, d'un côté, cette liste qui s'étend à l'infini et, de l'autre, une restriction de plus en plus contraignante sur une poignée d'avocats puisque les accusés choisissent en principe ceux qui ont déjà plaidé devant la Cour. Un petit monopole d'avocats se crée, ce qui n'est pas très sain non plus pour le bon exercice de la profession.»

En qualité de secrétaire général du Barreau Pénal International, Me Philippe Currat est l'un des sept membres de son comité exécutif. Pourtant, il n'est pas repris sur la liste des avocats plaissant devant la Cour pénale internationale.

«Je n'ai pas encore mes dix ans d'expérience (je suis passé par d'autres voies avant d'être avocat) pour être sur la liste. Je pense que dans la position qui est la mienne au sein du BPI aujourd'hui, il est préférable de ne pas être impliqué directement et personnellement dans une équipe pour que je puisse représenter la profession. Je ne souhaite pas que l'on me suspecte de représenter mes intérêts personnels dans la gestion d'un accusé ou d'un dossier.

Représenter la défense en général me semble être plus intéressant en dehors de toute équipe de défense, et c'est aussi pour cela que l'un des principes que nous avons posé au Barreau Pénal International, dans la création du Barreau de la Cour, est de faire en sorte que les organes dirigeants de ce Barreau ne soient pas impliqués dans une équipe de défense pendant leur mandat. En matière de déontologie, en matière de facilitation des rapports entre les avocats, voire de résolution des conflits qui peuvent surgir au sein d'une équipe de défense, entre deux équipes ou en matière de résolution des incidents d'audience entre la défense et n'importe quel organe de la Cour, il est clair que si le Bâtonnier est lui-même impliqué dans une de ces quelques équipes, il devra se désister et on n'aura pas la possibilité, à ce moment-là, d'avoir de véritables fonctions utiles ».

Afin de poursuivre la réflexion sur le rôle et le fonctionnement de la CPI et du BPI, la Conférence y consacrerait prochainement une formation. Celle-ci vous sera annoncée dans le prochain numéro de notre périodique.

UN VOYAGE EN ARMÉNIE ?



Par
Benoît Lemal

Au XXème, il y a eu trois génocides.

C'est un fait¹.

Il y a eu aussi beaucoup trop de massacres et de morts atroces : les purges stalinienues, Mao, les Khmers rouges, les Harkis, le Biafra, les guerres civiles en Espagne, au Chili, la dislocation de la Yougoslavie...

Avec tant de pages sombres de l'Histoire et tant de méfaits des dictateurs sanguinaires, il est difficile de rester optimiste, sauf à faire sienne la devise de Rose² « Si l'Enfer, c'est l'Histoire, le Paradis, c'est la vie ».

L'Histoire est aussi gorgée de détails : la couleur du cheval blanc de Napoléon, la marque des cigares de Winston Churchill, le nombre de favorites de Louis XIV, les amours de César et Cléopâtre³...

Dans 150 ans, la couleur du casque que portait François Hollande pour aller en scooter rue de la Perche rendre visite à Dame Julie apparaîtra, à n'en pas douter, comme un détail.

Confondre un seul instant, directement ou indirectement, explicitement ou implicitement, un détail de l'histoire avec une page noire de l'Histoire est une ignominie sans nom.

Pour participer au devoir de mémoire, durant l'année judiciaire 2014-2015, la Conférence du jeune barreau n'a pas fait... dans le détail !

Conférence sur le procès des Unionistes ottomans en 1919, visite de la caserne Dossin à Malines, diffusion sur film « Shooting Dogs », présence au Last Post à Ypres, conférence de Françoise Tulkens, de Marc Trédivic, exposition Chagall...

Partir en Arménie n'était pas un choix de destination, c'était une évidence.

¹ Et comme le dit l'expression : « un fait est plus fort qu'un lord maire ».

² Héroïne du roman de Franz-Olivier Giesbert « La cuisinière d'Himmler », Gallimard, 2013.

³ Quoique, vu l'influence des dites amours sur les relations entre Rome et l'Egypte, cette idylle n'était sous doute pas un détail...

⁴ Karl Marx, extrait du « Manifeste du parti communiste ».



« Celui qui ne connaît pas l'Histoire est condamné à la revivre » disait Karl Marx.⁴

Humblement, ce n'est pas ce qu'il faut souhaiter aux générations futures.

Le 18 juin 2015, alors que nous tenions notre assemblée, le Premier Ministre Charles Michel a reconnu, au nom de son gouvernement, le génocide arménien.

A sa façon et à son niveau, le voyage du jeune barreau a participé à l'évolution des idées sur l'Arménie et de la perception du génocide arménien.

Tant mieux.

LE JEUNE BARREAU EN TERRE D'ARMÉNIE

Compte-rendu



Par
Nadine Kalamian

A l'aube du 11 mai 2015, une bande de joyeux drilles – encore tous ou presque en bonne santé – est montée dans un bus conduit par un chauffeur un peu désorienté, direction Paris Charles de Gaulle.

Embarquement pour Erevan !

Eh oui, comme le dit la légende « Lemal est partout » et même en Arménie !

La Conférence du jeune barreau et son Président n'ont pas manqué de courage et ont décidé, en cette année symbolique de l'an 2015, année de la commémoration du centenaire du génocide des Arméniens, d'aller visiter ce magnifique pays et de déposer en passant, au mémorial du génocide, une belle gerbe de fleurs en hommage au peuple arménien et à la mémoire de notre tant regretté Bâtonnier Edouard Jakhian.

Moment de recueillement auquel notre Bâtonnier Stéphane Boonen s'est associé au nom de l'Ordre des avocats francophones du Barreau de Bruxelles, tout comme le Bâtonnier du Barreau de Lausanne représenté par notre estimée consœur, Me Cynthia Levy.

Un moment fort de ce voyage, qui a scellé des liens invisibles de partage et de profonde communion entre les membres du groupe et les quatre Arméniens du voyage, dont trois n'avaient jamais mis les pieds sur la terre de leurs ancêtres.

Vous l'aurez compris, l'émotion était au rendez-vous.

Mais, pas que... les monastères aussi !



Situées dans des lieux aux noms imprononçables, dressées sur des sites magnifiques, parfois inaccessibles et qu'il faut donc mériter, ces splendeurs des temps passés nous ont laissés, la plupart du temps, sans voix.

Menés par notre guide « Armen », dont le nom a été régulièrement écorché par le Président de la Conférence –qui souffre occasionnellement de pertes de mémoire des noms et de

défauts de prononciation—, nous avons découvert une Arménie surprenante, belle, fière et combien chargée d'histoire.

L'Arménie ne manque pas de reliefs et ses paysages sont extrêmement variés. Des régions montagneuses, des vallées, des contrées boisées succédaient au Lac Sevan.

Le Président Lemal et son « vice », le nommé P.Y.T. (Pierre-Yves Thoumsin) ont donné à ce voyage une coloration toute particulière.

D'abord, dans le respect de coutumes locales improvisées de toutes pièces, puis dans l'organisation d'une forme de Ligue d'improvisation.

Chaque jour, notre Président désignait un heureux élu - voire plusieurs - qui, au fil de la journée, se voyaient attribuer la parole.

Ainsi invités à s'exprimer, les uns et les autres ont, de manière de moins en moins improvisée, à tour de rôle, donné une âme à ce voyage.

Les discours prononcés, tous exceptionnels, tous chargés d'émotion, d'amitié, d'humour et de chaleur, ont égayé le ciel plutôt capricieux de l'Arménie.

Un virus, venu de Belgique et infiltré dans le bus, a subtilement contaminé presque tous les participants, toussant, crachotant, « s'auto-médiquant », à coups de paracétamol et autres substances licites.

C'est dans ce contexte que parmi nous est née une poète : Mireille Bergiers.

Ce voyage en Arménie lui a inspiré non moins de 3 poèmes, dont je vous livre ci-contre quelques lignes qui résument à elles seules l'enchantement de ce voyage.

Arménie,

Toi dont les pierres respirent du sang de tes martyrs.

Toi dont les monastères ségrèment sur tes montagnes,

Comme des sentinelles de lumière,

Dans ton histoire ravagée.

Toi dont l'intérieur de tes églises, sombres et dépouillées,

Fait éclater, dans leur chœur, un faisceau de lumière,

Invitant à nous concentrer sur l'essentiel,

Gage d'élévation vers le divin.

Toi, dont les innombrables croix de pierre jalonnant tes chemins,

Bourgeonnent et fleurissent,

A l'image de la résurrection du Christ,

Tel un prélude au paradis retrouvé.

Oh toi, je t'aime, Arménie.



SOBELFIA
DARCHAMBEAU
Insurance Broker

**PAYEZ-VOUS
VOTRE ASSURANCE AUTO
AU JUSTE PRIX ?**

Nous nous engageons à vous offrir un tarif préférentiel et un service personnalisé

Contactez-nous :

ch.darch@sobelfia.be

SOBELFIA-DARCHAMBEAU

Av. Van Volxem, 264 - 1190 Forest • Tél : 02 344 68 64 -

FSMA 63158A

PRIX LE JEUNE ET JANSON



Par
Catherine
de Bouyalski

Alors que se clôture doucement l'année judiciaire, ce ne sont pas moins de onze talentueux avocats stagiaires qui se sont lancé le défi de mettre leurs talents oratoires à l'épreuve dans le cadre de cette promotion 2015 du Concours Le Jeune et Janson.

Cette promotion "Jean Flagey" restera certainement dans les esprits comme étant l'une de celles où la qualité des orateurs et le caractère hétéroclite de leur approche ont été manifestes.

DROIT À LA DIGNITÉ HUMAINE

Le concours est ouvert, et c'est Me **Emeni Souayah** qui a la lourde tâche de se lancer la première dans l'arène. Me Souayah a choisi d'aborder un sujet grave et lourd de sens, dans lequel les droits fondamentaux, notamment le droit à la dignité humaine, sont mis en exergue. Elle défend ainsi Madame Atti, une jeune demandeuse d'asile déboutée, gravement malade, se retrouvant en Belgique sans aucun droit à l'aide sociale alors que sa procédure de séjour pour raisons médicales est en cours et qu'elle invoque un risque de traitements inhumains et dégradants en cas de retour dans son pays. D'une voix posée, laissant toutefois transparaître un léger stress, Me Souayah propose à l'assemblée une plaidoirie structurée et parfaitement construite. Passant du ton grave à l'ironie, elle attaque, sans peser ses mots, l'attitude de l'Etat belge refusant à Madame Atti ce qu'elle estime être "la clé de sa survie". Elle appellera le Tribunal, en rendant justice, à lui rendre sa dignité, et aura certes eu le mérite de sensibiliser à cette problématique qui lui tient à cœur.

"FRAISE", FRUIT DE L'AMOUR

C'est ensuite en duo que Me **Constantin Burasa** et Me **Anthony Van Bever** se présentent à la barre. Me Burasa engage le débat, et relaye l'indignation de ses clients devant le refus de l'Officier de l'Etat civil d'accepter le prénom qu'ils ont choisi pour leur enfant. "Le choix de leur cœur", dira-t-il, ce "cadeau de l'originalité" qu'ils voulaient lui faire, dans cette société où règne une quête effrénée de singularité. Il le concède volontiers, "Fraise" n'est pas un prénom courant, mais Me Burasa s'efforcera, au cours d'une plaidoirie certes un peu répétitive, de démontrer que ce choix ne laisse place à aucun risque de confusion, l'enfant et le fruit étant bien distincts, ni aucun risque de nui-



sance aux tiers, à l'exception peut-être d'une allergie surmontable. Tentant de nombreuses touches d'humour, la plaidoirie de Me Burasa aurait sans doute gagné à être légèrement plus brève pour permettre à l'auditoire d'en savourer toutes les subtilités.

"Monsieur l'Officier de l'Etat civil, merci. Grand merci!" auraient plutôt dû s'exclamer les parents de la petite Fraise, selon Me Van Bever. Egrenant sa plaidoirie d'expressions printanières et champêtres auxquelles invitait évidemment le choix du prénom, Me Van Bever s'insurge contre l'argument de son contradicteur selon lequel seule l'originalité permettrait la distinction, et non l'intelligence, la beauté ou la bonté. Rappelant que le prénom est le premier signe d'identité sociale, il félicite au contraire l'Officier de l'Etat civil de s'ériger en défenseur des droits de l'enfant, quand l'excentricité des parents va trop loin. Faisant référence aux malheureuses jumelles Vagina et Clitorine, à Fleur Deschamps, et autres associations de prénoms aux connotations éloquentes, Me Van Bever clôturera sa plaidoirie comme il l'avait commencée, sur un rythme un peu rapide et d'un ton légèrement familier, en rappelant que les principes "mi-figue mi-raisin" n'ont pas à primer sur l'intérêt de l'enfant, et que "si l'on ne badine pas avec l'amour, on ne plaisante pas avec le choix du prénom de son enfant".

UN COURS DES RELIGIONS

C'est au tour de Me **Gaetan Mertens** de capter l'attention, non pas des magistrats cette fois, mais bien des députés. C'est en effet au cours d'une séance parlementaire que Me Mertens a choisi d'intervenir pour plaider en faveur de l'instauration d'un cours "des religions" en lieu et place d'un cours de religion et d'un cours de morale. D'une voix forte, et usant d'un ton qui interpelle, Me Mertens nous rappelle que la Belgique est au carrefour de l'Europe, une terre d'immigration et même d'occupation, au sein de laquelle les flux migratoires contribuent à ériger une mosaïque culturelle qui fait notre richesse. Estimant que la religion est un marqueur identitaire qui doit pouvoir s'exprimer à l'école, il souhaite déconstruire les stéréotypes,

et encourager les écoles à devenir des lieux où les enfants peuvent parler de leur religion en la confrontant à celle des autres. Le discours est complexe, à tel point que l'on perd parfois le fil de son argumentaire, mais Me Mertens parvient à faire passer son message: "l'humanité est aussi spirituelle". Un cours "des" religions ouvrirait nécessairement la voie vers la citoyenneté.

NU SOUS LA TOGE

Place ensuite à la légèreté, et même, pourrait-on dire, à la frivolité. Me **Ramona Cjocariu** a du charme et se propose d'en jouer pour défendre une position encore peu adoptée au sein de la profession : celle de "l'avocat qui plaide nu sous sa toge". S'agissant d'un plaider en faveur d'un principe général, plutôt que de la défense d'une situation déterminée, ancrée dans un litige, Me Cjocariu choisi d'axer son discours vers des principes déontologiques plutôt que vers une construction juridique. "L'avocat qui plaide nu sous sa toge" est certes un canular, mais il l'a conduit à s'interroger : pourquoi devrait-elle être blâmée si elle choisissait d'exercer le nudisme pendant ses heures de travail, sans pour autant heurter la sensibilité d'autrui puisque le port de la



Me Martin Dethier - prix Janson

toge ne le laisserait pas apparaître? En somme, pourquoi ne pas "être nu pour soi, mais pas pour les autres"? Me Cojocariu use d'un ton léger et d'un sourire ravageur, pour rappeler que le port de vêtements n'est pas dans la nature de l'Homme et que le retour à la nudité ne saurait donc heurter la dignité afférente à la profession. L'objectif est atteint : la forme séduit.

DYNAMITONS LE PALAIS DE JUSTICE

Rompant totalement avec le rythme instauré depuis le début de ce concours, Me **Arthur d'Anethan** entre en scène, au sens propre comme au figuré! D'une voix et d'un ton théâtral, quoi qu'un peu rapide, Me d'Anethan redynamise, ose une légère arrogance – comparant notamment le concours d'éloquence auquel il participe à une "foire d'empoigne" – mais toujours en faisant montre d'humour et de finesse. Il capte immédiatement l'attention et ne la laisse retomber à aucun moment. Son client est "une cible facile", rappelle-t-il. Il ne passe pas inaperçu, et a "la gueule de l'emploi". Son client, le Palais de Justice, se voit proposer ici une opération de changement de genre, là un écartèlement. Il est le bouc émissaire de projections financières, de railleries et de dénigrements. Pour Me d'Anethan, la solution est simple : offrons à son client une "euthanasie explosive"! Dynamitons-le! Cette proposition, et peut-être également son parallèle final entre la profession d'avocat et le plus vieux métier du monde, lui valent de remporter le **Prix Le Jeune**, et c'est une évidence.

"BRISER LA GRÈVE DES GRÉVISTES"

C'est Me **Nicolas Gillet** et Me **Martin Dethier** qui poursuivent le concours en binôme. Faisant preuve d'une aisance oratoire évidente, et d'une voix forte, Me Gillet donne le ton en évoquant un drame social... pire : un drame humain. Il plaide en faveur d'un moratoire sur les manifestations futures au sein des entreprises, estimant que les conditions de travail et les exigences placées dans les travailleurs ne peuvent plus demeurer en l'état. Il dénonce le recul des conditions de grève, qu'il qualifie désormais d'intolérables, que cela soit pendant la grève en elle-même, où sont servis cafés froids et bières chaudes, ou après celle-ci, lors du retour au travail, où la surcharge et

la fatigue les mènent à des accidents de travail, engrangeant alors de nouvelles absences. La structure de la plaidoirie est légèrement floue, et l'on aura mis un peu de temps avant d'atteindre le cœur de l'argumentation, mais cela en valait la peine. Me Gillet le clame : les classes dominées et les classes dominantes ne se retrouvent pas là où on les attendait. Ses clients, les travailleurs syndiqués, sont "utilisés par les syndicats dans leur Stratego géant". Prenant le contrepied de son adversaire, Me Dethier use lui aussi d'un ton convainquant et convaincu. Sa plaidoirie très précise et, révélant un niveau d'expertise pointu met l'accent sur le fait que la lutte sociale a changé. Il rappelle que le syndicalisme fait l'objet de pressions concurrentielles, liées notamment au développement des nouvelles technologies ou au phénomène de mondialisation. Il soulève que désormais sur Facebook, les "like" remplacent les poings levés, que les lipdub et les flashmob sont utilisés à outrance comme vecteurs de messages, et que les syndicats n'ont plus d'autre choix pour résister que d'augmenter la fréquence des grèves et la mobilité des actions internes et externes. Pour Me Dethier, le moratoire proposé par son adversaire signifie la fin du syndicalisme. Il demande, fermement et assurément, de "briser la grève des grévistes" et remporte, par là, le **Prix Janson**.

"LE RICHE N'EST PAS UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION"

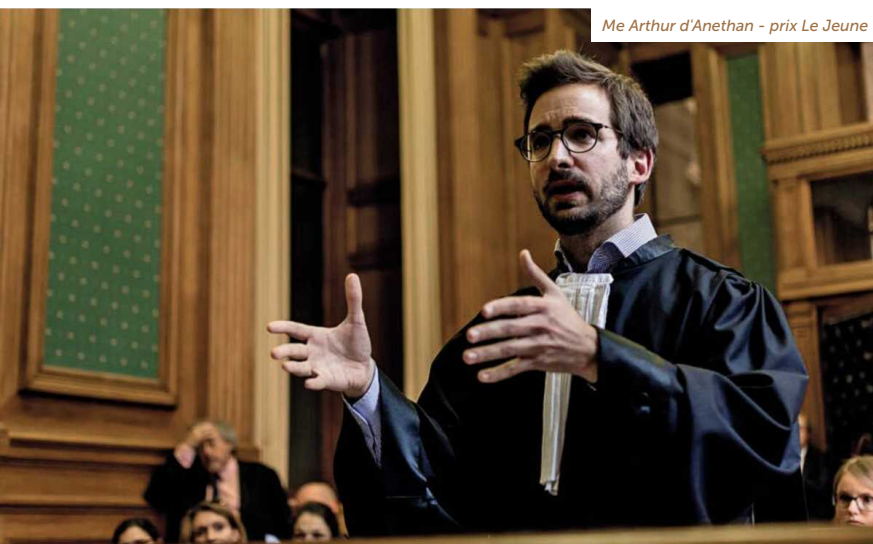
Me **Maxime Chomé** enchaîne et nous emmène devant le Conseil d'Etat, où il agit en extrême urgence pour son client, en plein "sprint final" académique. En effet, Me Chomé défend un jeune homme qui, alors qu'il est en train de passer ses derniers examens universitaires, vient d'être "disqualifié" pour ne pas avoir indiqué son adresse réelle dans son dossier universitaire. Cette adresse se situant dans un quartier convoité de Bruxelles, l'Université en aurait déduit que l'étudiant avait fraudé au moment de solliciter sa bourse d'études puisqu'il aurait visiblement des moyens financiers supérieurs à ceux évoqués. Me Chomé s'insurge contre ce qu'il estime être un amalgame honteux, un ensemble de préjugés et d'accusations sans fondements. L'allure est rapide et le ton moqueur et narquois. Me Chomé est éloquent et sûr de lui et, même si sa plaidoirie dépasse quelque

peu le temps réglementaire, elle permet de comprendre à quel point la sanction est, selon lui, disproportionnée et porte atteinte aux droits fondamentaux de ce jeune homme au profil convoité. Terminant par une anecdote personnelle, Me Chomé clôturera en citant Me Dupont-Moretti, et en condamnant enfin l'attitude de l'université qui, "en transformant un mensonge d'enfant en faute d'adulte, l'empêcherait de devenir grand".

Conseil de l'Université, Me **Mathieu Dekleermaker** répond à son confrère et l'interpelle même à de nombreuses reprises directement. "Ce n'est pas parce qu'on hurle des arguments qu'ils sont sérieux Monsieur le Président, moi aussi je peux crier!", se défend-t-il. Plus à l'aise à la fin de son intervention qu'au début Me Dekleermaker conteste l'extrême urgence invoquée et reproche même au Président d'avoir annihilé les droits de la défense en fixant une audience aussi rapidement après le dépôt de la requête. Pour Me Dekleermaker, le jeune homme est un fraudeur, et fier de l'être! Illustrant de façon très précise et imagée la richesse qui émane du quartier habité par le jeune homme, il rappelle que "le riche n'est pas une espèce en voie de disparition", et que son intelligence n'est ni une cause d'excuse, ni une cause de justification.

"L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE"

Enfin, c'est Me **Pierre Bourgeois** qui clôtüre le bal en beauté. "L'habit ne fait pas le moine", c'est cette expression qui conduit Me Bourgeois à user d'un ton léger et humoristique, au service de son talent oratoire. Interpellant régulièrement les confrères présents dans la salle, ainsi que les membres du jury, Me Bourgeois rebondit opportunément sur la plaidoirie de Me Cojocariu et aborde le sujet plus largement encore : l'apparence joue selon lui un rôle primordial dans les rapports de l'avocat vis-à-vis de ses confrères, des magistrats, mais aussi de ses clients. Il affirme ainsi que l'apparence de l'avocat peut lui être profitable s'il sait l'utiliser. Invitant alors l'audience à fermer les yeux et à s'imaginer une jeune stagiaire blonde, aux yeux bleus et aux formes voluptueuses, par opposition à un confrère vieillissant et aigri, il use de descriptions parlantes et osées pour étayer ses propos, et cela fonctionne. Me Bourgeois plaide, en somme, pour la liberté du choix de l'apparat dans l'exercice de la profession d'avocat. Nul doute que chaque membre de l'assemblée présente ce jour guettera sa prochaine apparition en salle d'audience.



Me Arthur d'Anethan - prix Le Jeune

PRIX GEORGES BOELS : RÉSULTATS

Chaque année, les prix Georges Boels récompensent les deux avocats stagiaires ayant présenté les meilleurs exercices de plaidoirie durant l'année judiciaire écoulée.

Pour l'année judiciaire 2014-2015, lesdits prix ont été attribués à Maître **Marie Berquin** et Maître **Michael Houbben**.

La Conférence du jeune barreau félicite également les autres nominés pour l'obtention du prix, à savoir : Maître **Colombe de Callatay**, Maître **Paul Dermine**, Maître **Martin Dethier**, Maître **Thomas Malengreau**, Maître **Julien Sad**, Maître **Laurent Slits**, Maître **Daphné Vaxelaire**, Maître **Thomas Woolfson**.



vées à son propos quelques instants plus tard par le président.

L'efficacité, le franc-parler, la dureté parfois dans l'humour, cachent une réelle sensibilité et une véritable émotion qui n'auront pas manqué de toucher l'auditoire.

Elle est succédée au pupitre par le trésorier, Me **Jonathan Darchambeau**, qui doit, à l'habitude du trésorier, parler de tout sauf des chiffres, de la même manière qu'à la conférence Berryer, il a prononcé un discours qui ne sert à rien.

Me Darchambeau ne va pas bien.

Il nous l'annonce d'entrée de jeu. Si les comptes vont bien, son moral à lui est au plus bas.

En effet, il nous explique à quel point depuis plusieurs années « Le mal is watching us », se plongeant alors dans de savants calculs dont on n'aurait jamais cru capable un trésorier de la Conférence du jeune barreau (l'auteur parle d'expérience).

Il finit par découvrir l'âge du capitaine en divisant par trois la racine carrée de la date de naissance de la femme de la cousine de la femme de ménage de l'armateur, ou plus prosaïquement, il nous démontre par A + B que la présidence de Benoît Lemal, à ce jour et à cette heure, était écrite, si pas dans les astres, en tout cas dans les chiffres.

Au fil d'un discours brillant et inspiré, le trésorier de la Conférence nous exhortera: «Soyez benoîts, il ne vous oubliera pas».

On pourra en dire autant du discours du trésorier.

C'est alors au tour du président de la Conférence du jeune barreau de prendre la parole pour l'exercice, finalement attendu, de remerciements tous azimuts.

Le président avait rêvé, il nous l'explique, et son rêve était beau.

Comme dans la chanson de « Il était une fois », la salle aurait pu lui crier « Ouvre tes yeux, tu ne dors pas ! », car c'est du déroulement de son année de présidence dont le **président Lemal** croyait avoir rêvé.

Il expliquera ce qui a guidé ses choix pendant cette année, et pendant celles qui ont

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

18 juin 2015



Par
Arnaud Gillard

Il est de ces traditions dont l'inutilité fait la beauté de notre profession.

L'assemblée générale de la Conférence du jeune barreau fait partie de celles-là.

C'est dans ces moments réglés par un rituel qui nous semble immuable, un peu dépassé et toujours délicieux, que se ressent la véritable valeur ajoutée de la profession d'avocat, pour les avocats.

Notre profession recèle d'un nombre incalculable de valeurs ajoutées et nous ne cessons de nous en convaincre et de tenter d'en convaincre le monde.

Celles-ci sont (comme on dit en jargon de consultant, *horresco referens*) « orientées client ».

Pouvoir prendre un moment pour se retrouver entre soi et se souvenir que nous faisons partie d'une confrérie, d'une guilde, d'un Ordre, est un moment essentiel pour les avocats.

C'était donc ce 18 juin 2015 qu'avait lieu l'assemblée générale de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles.

Le rituel immuable n'a pas manqué et la parole a été prise tout d'abord par la secrétaire sortante, Me **Tatiana Sladkovsky**, qui avait pour difficile mission de rendre compte des

activités organisées par le président Lemal et son équipe pendant l'année judiciaire 2014-2015.

L'on en retiendra ce qui a été le titre de sa revue « Le mal était partout » ou plus prosaïquement « Le mal s'est introduit partout ».

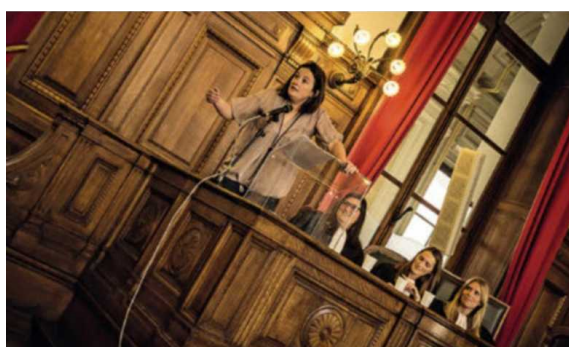
Se lançant dans ce qui promettait d'être un inventaire à la Prévert, tant les activités furent diverses et variées, Me Sladkovsky s'arrêtera bien vite aux alentours du 15 octobre, le temps lui étant imparti lui permettant de faire le relevé d'à peine un quart des activités.

On retiendra ses talents de rappeuse, qui avaient déjà illuminés la revue et le rappel de ce qui a été, il faut bien l'avouer, l'année du souvenir.

Les activités du président Lemal, concentrées sur la commémoration, le souvenir et l'histoire (il le reconnaîtra lui-même dans son propre discours), furent brossées avec brio par Me Sladkovsky.

Elle expliquera également à quel point cette année fut non seulement l'année du souvenir mais aussi l'année de l'oubli, dans l'alcool nous dit-elle, les activités autres que culturelles ayant été tout aussi réussies.

La secrétaire de la Conférence démontrera par son discours les qualités qui seront rele-





précédé, où il a mis en place son épais programme : « Etre digne de nos pères et laisser un monde meilleur à nos enfants ». Truffé de références habiles, riantes et cultivées, le discours du président est à son image : plein d'une gentillesse qui, parfois un peu brute, parfois maladroite, n'en est pas moins profonde, sincère et touchante.

Il dira un mot de chacun des membres de sa famille, « celle qu'il n'a pas choisie » rap- pelant les traits de caractère de chacun de ses commissaires.

Puis, revenant à son essentiel, il dira quelques mots de sa famille, « celle de sang », et ce fil rouge familial l'emportera jusqu'à la présen- tation de son successeur, son petit frère, le président juste pas encore élu, Pierre-Yves Thoumsin.

Il mourra en pape, entouré de son cardinal camerlingue, de son petit marteau, et de tout ce que, comme l'aura soufflé ma voi- sine, « seul un calotin peut raconter aussi bien ».

Place donc au président fraîchement élu, **Pierre-Yves Thoumsin**. Dans le même esprit, il considère l'assemblée comme ses frères et ses sœurs et nous rappelle qu'être averse de son temps, c'est manquer des rendez-vous uniques. Le président Thous-

sin nous en donne des rendez-vous, et de beaux. Je n'en ai retenu que deux : les voyages, Maastricht et Cuba. On ne fumera peut-être pas la même chose mais, comme il l'a dit, ce sont des lieux où il fait bon vivre : cela ne peut que ressembler à la Conférence du Jeune Barreau.

C'est tellement vrai.

Il est enfin temps pour les élections et les candidatures.

Il faut élire un nouveau vice-président et un orateur de rentrée. A la question fatidique et traditionnelle, « Quelqu'un demande-t-il la parole ? », Me **Benjamin Bovy** se lève et entame, avec l'humour, la provocation, la finesse, la foi en l'homme et en notre profession d'avocat qui la caractérisent, un discours lumineux de présentation du can- didat à la vice-présidence, Me **Guillaume Sneessens**.

De l'enfance du petit scout catholique à l'ar- rivée chez Lallemand et Legros et au jeune barreau, elle nous démontre qu'il ne s'agit pas d'un grand écart mais d'un mille-feuilles qui compose le candidat qu'elle soumet au suffrage de l'assemblée générale, et avec quel talent.

Pas d'autre candidat, Me Sneessens est élu.

La même question résonne, la même réponse « Oui, Monsieur le Président, je demande la parole » sort de la bouche de Me **Alisa Laub**, qui nous sermonnera et nous donnera la leçon de religion de son candidat avec un humour et une affection qui auront touché l'entièreté de la salle. Les cinq commande- ments de la religion de **Simon Menschaert** feront mouche, il est élu (sans beaucoup de concurrence, certes) comme orateur de ren- trée pour l'année judiciaire 2016-2017.

Reste alors à élire les quatre nouveaux com- missaires.

C'est une belle année, c'est une année avec élection.

Six candidats pour quatre places.

Les membres se retirent pour voter et choi- sir entre Me **Mikel Goldrajch**, Me **Char- lotte Jacobs**, Me **Audrey Lackner**, Me **Gaëtan Mertens**, Me **Doris de Thibault de Boesinghe** et Me **Aurore Van Calster**.

Après un verre bien mérité pour les uns et un dépouillement qui a sans doute été fasti- dieux pour les autres, les résultats tombent vers 18 heures 30.

Mes **Mikel Goldrajch**, **Charlotte Jacobs**, **Audrey Lackner**, **Doris de Thibault de Boesinghe** sont élus à la Conférence du jeune barreau pour les années judiciaires 2015-2016 et 2016-2017.

L'inutile, le non-essentiel, aura une nouvelle fois eu le délicieux parfum de ces moments où la confraternité est plus qu'un mot, elle est une conversation.

L'assemblée générale est terminée, le prési- dent Lemal rappelle, pour la septième fois de l'après-midi, l'adresse du Royal Etrier Belge, où aura lieu le dîner, alors que chacun s'ébroue déjà, impatient de retrouver, qui son bureau, qui son apéritif.

HOMMAGE À JACQUES REMACLE (20 avril 1943 – 12 juillet 2015)

Par Jean-Louis Jaspard



Bien sûr, Jacques REMACLE, c'était un grand président du Jeune Barreau, membre du Conseil de l'Ordre, candidat bâ- tonnier et avocat de renom qui cumulait les connaissances juridiques et un talent indéniable.

Mon premier souvenir de lui est un moment qui compte ; en tant que président du Jeune Barreau, il a répliqué à mon discours de rentrée de 1980 ; tout nous séparait pour un tel exercice ; un athée (moi) confiait ses doutes quant à l'existence de Dieu à un croyant convaincu (lui).

Cette introspection nous a rapprochés, inexorablement, pour forger au fil du temps, une amitié profonde qui a eu l'occasion de se manifester régulièrement par la suite.

Annuellement, nous nous retrouvions au dîner des prix Lejeune & Janson où Jacques et moi prenions avec beaucoup de complicité la défense des Lejeune que nous avions eu tous les deux.

Mais, c'est sans conteste, lors du voyage de Thierry Bontinck en Chine, que notre amitié a pris toute sa dimension.

Jacques c'était d'abord un sourire irrésistible, ensuite une voix rocailleuse mais chaude et des yeux ludiques.

Ce grand sensible était un sentimental au cœur énorme qui allait vers les autres, avec cette force tranquille que nous lui connaissions.

Quand il vous serrait la main, le charme opérait déjà ; la relation s'établissait tout de suite.

Il me reste de lui plein de beaux souvenirs, d'incroyables moments de plaisir parta- gés lors de la croisière du Jeune Barreau en Croatie en 2011, notamment, où nous nous sommes sentis très proches Jacques, Christine, moi et les autres.

A l'heure où je contemple sa photo qui est sur mon bureau, l'émotion me gagne mais je dois encore te dire merci ; je crois que tous tes amis doivent encore te dire merci ; merci Jacques pour ce que tu nous as donné, les rires, les traits d'esprit, les « piques » que tu nous décochais et cette grande tendresse qui émanait de toi.

Bien sûr, tu seras toujours avec nous.

MIDIS DE LA FORMATION

Actualité de la loi sur la continuité des entreprises: quelques questions d'actualité

Lundi 7 septembre 2015

L'orateur abordera au cours de cet exposé quelques questions qui reviennent régulièrement dans l'actualité de la loi sur la continuité des entreprises. Cette loi va en effet bientôt avoir 6 ans d'ancienneté et connaît un succès toujours aussi important.

L'intervenant est **Me Patrick della Faille**, avocat au barreau de Bruxelles.

L'interprétation et la rectification des décisions judiciaires: la loi de 2013

Lundi 21 septembre 2015

La loi du 24 octobre 2013, entrée en vigueur le 3 février 2014, a profondément modifié, en l'améliorant, le régime antérieurement applicable à l'interprétation et à la rectification des décisions judiciaires. Cette loi réserve plus de surprises qu'on ne le croit. L'objectif de cette formation est d'examiner les nouvelles prérogatives reconnues, notamment, à l'auteur de la décision afin de remédier à certains défauts affectant la décision qu'il a rendue, sans devoir recourir à l'exercice d'une voie de recours.

L'intervenant est **Me Cécile De Boe**, avocat au barreau de Bruxelles.

La réforme des droits de greffe expliquée par un huissier

Jeudi 24 septembre 2015

Après une courte introduction sur l'objectif de cette loi du 28 avril 2015 modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, une explication sur le nouveau régime des droits de mise au rôle sera développée autour des axes suivants : les quatre régimes tarifaires, la valeur de la demande, la déclaration Pro Fisco et les exemptions du droit de mise au rôle.

Les intervenants sont **Me Caroline Leroy** et **Me Pierre-François Gilson**, huissiers de justice.

Quand le droit des étrangers et le DIP se mélangent: questions pratiques

Jeudi 8 octobre 2015

Cette formation abordera des aspects théoriques importants mêlant droit des étrangers et droit international privé familial par le biais de l'analyse de quelques cas pratiques fréquents dans les domaines suivants :

1. Mariage, polygamie, répudiations
2. Divorce, enlèvements internationaux d'enfants, obligations alimentaires, liquidation-partage
3. Filiation, adoption

Les intervenants sont **Madame Caroline Apers**, juriste à l'ADDE-Point d'appui DIP, **Me Céline Verbrouck**, **Me Catherine de Bouyalski** et **Me Emeni Souayah**, avocats au barreau de Bruxelles.

Actualités en droit pénal

Mardi 20 octobre 2015

L'orateur abordera au cours de cet exposé quelques questions d'actualité en droit pénal.

L'intervenant est **Me Denis Bosquet**, avocat au barreau de Bruxelles.

Formation du contrat de vente immobilière: état de la question

Mardi 17 novembre 2015

Après un rappel des principes applicables en matière de formation du contrat en général, la formation s'attachera à examiner le cas particulier du contrat de vente immobilière. Il est vrai que ce contrat est de plus en plus complexe. Le nombre croissant de pages d'un compromis de vente ou d'un acte authentique en atteste. Est-ce pour autant que l'on peut considérer que le contrat de vente immobilière ne répond plus à la sacro-sainte règle : il y a vente dès qu'il y a accord des parties sur la chose et sur le prix? C'est la question à laquelle cette formation entend répondre, jurisprudence récente à l'appui.

L'intervenant est **Me Laurent Collon**, avocat au barreau de Bruxelles.

Planification successorale : focus sur le patrimoine mobilier (aspects civils et fiscaux)

Jeudi 19 novembre 2015

Ce MDF sera consacré aux manières d'organiser le patrimoine mobilier (avoirs financiers, portefeuille d'actions, œuvres d'art, etc.) pour limiter ou supprimer les droits de succession dus par les héritiers. Il peut tout d'abord exister différents types de donations. La plupart des souhaits du donateur peuvent être rencontrés sur le plan civil (répartir les biens comme il le souhaite à son décès, éviter certaines contraintes liées aux réserves héréditaires, continuer si possible à disposer des biens, à les gérer et à percevoir les revenus, garantir le maintien du train de vie du donateur, etc.). Nous examinerons ensuite les atouts civils et fiscaux du recours à une assurance-vie et à une fondation familiale. Enfin, nous développerons les actualités fiscales en la matière.

Les intervenants sont **Me Manoël Dekeyser** et **Me Grégory Homans**, avocats au barreau de Bruxelles.

Les solutions du créancier face à un débiteur défaillant

Lundi 30 novembre 2015

Quels sont les indices de la défaillance d'un débiteur ? Jusqu'à quel point son patrimoine est-il saisissable ? Quelles garanties le créancier (et son avocat) peuvent-il prévoir afin d'éviter les conséquences de cette défaillance ? Les dispositions contractuelles sont-elles opposables et dans quelle mesure ces garanties pourront-elles être exécutées en cas de procédure d'insolvabilité ? Quelles sont les récentes décisions jurisprudentielles et les évolutions législatives en la matière ?

Les intervenants sont **Me Stéphanie Davidson** et **Me Audrey Despontin**, avocats au barreau de Bruxelles.

Les pièges du Livre XIV du Code de droit économique: ne vous laissez pas prendre!

Jeudi 3 décembre 2015

Le livre XIV du Code de droit économique rend applicable aux professions libérales une série de dispositions dont leurs titulaires étaient auparavant exemptés. Ce livre XIV constitue en effet la transposition en droit belge de la directive « droits des consommateurs » 2011/83/UE du 25 octobre 2011 qui comporte une série de dispositions encore peu connues mais qui constituent autant de chausse-trappes que les professionnels doivent connaître pour conjurer les divers risques potentiels que comportent dorénavant leurs relations avec leurs clients consommateurs. D'autres dispositions de ce livre XIV, comme le contrat à distance et le contrat hors établissement, ne sont pas neuves dans notre environnement légal mais sont encore très largement ignorées par de nombreux praticiens, alors que le non-respect des obligations liées à ce type de contrats comporte le risque pour le praticien de ne pas être payé pour le travail qu'il a accompli.

L'objectif de la conférence est de synthétiser l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour éviter ces nombreux pièges.

Me Krings a participé à la rédaction d'un ouvrage collectif publié par Anthémis en mars 2015 sur le nouveau code de droit économique. Cet ouvrage contient notamment un commentaire exhaustif du Livre XIV. L'ouvrage sera mis en vente à l'issue de la conférence au prix préférentiel de 40 euros.

L'intervenant est **Me Maurice Krings**, avocat au barreau de Bruxelles.

Participation aux frais :

Avocats stagiaires: 10 €

Autres participants: 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom – titre du MDF »

Formation permanente :

La participation au Midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire, au plus tard deux jours ouvrables avant le Midi de la formation. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be.

Attention, en cas de forte affluence :

1. Un paiement effectué sans inscription en temps opportun via le site www.cjbb.be peut poser problème et retarder l'accueil des participants: pensez-y!
2. Les midis de la formation commencent à 12h00. A compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents. En cas d'arrivée tardive, nous ne pouvons plus garantir la disponibilité de sandwiches pour les retardataires.

Horaire et lieu :

De 12h à 14h
Salle Marie Popelin
rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles

COLLOQUE

1^{er} décembre 2015

La loi bancaire : questions particulières

En 2014, le Forum Financier belge, l'Institut Jan Ronse de la KULeuven et l'Association européenne de droit bancaire et financier Belgium organisaient une journée d'étude approfondie sur la nouvelle loi bancaire du 25 avril 2014. Cette législation était l'enfant né de la crise financière. Elle était imprégnée très largement par le droit européen. Les actes de ce colloque ont été publiés à la *Revue de droit bancaire et financier* 2015/I et II.

Quelques mois plus tard, il était temps de faire le point sur cette réglementation à la lumière de la transposition de ces textes dans la vie des entreprises concernées et des premières réflexions des auteurs et des praticiens.

Six thèmes ont été retenus : la supervision, la gouvernance, la rémunération, la structure des activités bancaires, la résolution et les fonds propres.

Pour chacun de ces sujets, un intervenant présentera quelques questions spéciales faisant débat. Un répondant réagira chaque fois en complétant l'exposé principal. Les actes seront publiés dans un cahier spécial du *Journal des tribunaux* édité en collaboration avec la *Revue de droit bancaire et financier*. Cet ouvrage sera remis aux participants le jour du colloque.

MATINÉE : Présidence **Jean-Pierre Buyle**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles, Rédacteur en chef de la revue de droit bancaire et financier

8h30 Accueil par **Pierre-Yves Thoumsin**, président de la Conférence du Jeune Barreau et **Liesbeth Jansens**, président du Vlaams Pleitgenootschap

9h00 Rapport introductif : rappel succinct des objectifs de législation et des points principaux de la loi – articulation au regard de la réglementation européenne – circulaires d'exécution par **Michèle Grégoire**, Avocate à la Cour de cassation, Professeure à l'Université Libre de Bruxelles, Présidente du Centre de droit privé de l'Université Libre de Bruxelles, Professeure invitée à l'Université Paris II - Panthéon Assas.

9h30 Répondant : **Michel Tison**, Professeur, Financial Law Institute, Université de Gand

9h45 La supervision : interaction entre les compétences de la BCE et celles des autorités de contrôles nationales par **Jo Swyngedouw**, Banque nationale de Belgique

10h15 Répondant : **Rik Vandenbergh**

10h30 Pause-café

11h00 La gouvernance, le rôle des comités, l'indépendance, le *fit and proper*, les prêts aux dirigeants (art.72) par **Dirk Van Gerven**, Avocat au Barreau de Bruxelles et Président du conseil de surveillance de la FSMA

11h30 Répondant : **Jean Cattaruzza**, Head legal Department ING

11h45 La rémunération : rémunération fixe et variable, primes de fonction, indemnités de sortie, avantages en nature par **Kris De Schutter**, Avocat au Barreau de Bruxelles

12h15 Répondant : **Olivier Debray**, Avocat au Barreau de Bruxelles

12h30 Question time

12h45 Déjeuner

APRÈS-MIDI : Présidence **Veerle Coolaert**

14h00 La structure des activités : articulation entre le droit de l'Union et le droit belge, activités de trading autorisées par **Janet Mitchell**

14h30 Répondant : **Filip Lersch**

14h45 La résolution : le bail-in et la garantie de dépôt par **Laurent Ruzette**

15h15 Répondant : **Alain Zenner**, Avocat au Barreau de Bruxelles

15h30 Les fonds propres : introduction descriptive, calculs, ratios, concept de séniorité, tiers I, II, par **Nicolas Staner**

16h00 Répondant : Point de vue des investisseurs, l'information claire et compréhensible ? par **Marieke Wijckaert**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur à la KULeuven

16h15 Question time

16h30 Clôture – Pause-café

Formation permanente

La participation au colloque donne droit à 6 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire.

Tarif et inscriptions sur notre site : www.cjbb.be

Lieu

Auditoire ING, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles



Droit et détention – 10 ans après l'adoption de la Loi de principes sur le statut juridique des détenus, quel rôle peuvent jouer les avocats ?

Quels droits ont les détenus durant leur privation de liberté ? Quelles sont les obligations des Etats ? Quel droit est applicable derrière les barreaux ?

Tous s'accordent aujourd'hui pour dire, à la suite de la Cour européenne des droits de l'Homme, que la « justice ne s'arrête [pas] à la porte des prisons ». C'est d'ailleurs, entre autres, dans le but d'améliorer les conditions de détention qu'a été adoptée, le 12 janvier 2005, la loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus. Dix ans après pourtant, dans un arrêt retentissant (Vasilescu c/ Belgique, 25 novembre 2014), la Cour européenne condamne la Belgique pour l'état de certaines de ses prisons. Alors que les conditions de détention dans les prisons du Royaume sont dénoncées par divers organes internationaux et organisations non gouvernementales, le droit est un outil permettant de répondre à la situation. Pour peu que l'Etat s'en donne les moyens – ou si on l'oblige à s'en donner...

Ce colloque vise ainsi à fournir des outils légaux et pratiques pour défendre les droits fondamentaux des détenus face aux pratiques qui entrent en contradiction avec le droit national, européen et international. Les participants pourront d'ailleurs s'appuyer sur le livre de Damien Scalia « Droit international de la détention. Des droits des détenus aux devoirs des Etats » (Helbing, L.G.D.J., 2015, 518 p.).

Le colloque est organisé par la Ligue des droits de l'Homme et la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme.

14h00 Accueil et mot de bienvenue : Me **Pierre-Yves Thoumsin**, Président de la Conférence du Jeune Barreau

14h15 Etat du droit international : quelles sont les obligations des Etats et quels organes peuvent être mobilisés en cas de non-conformité ? **Damien Scalia**, Docteur en droit, chercheur à l'UCL et administrateur de la LDH

15h00 Etat de la jurisprudence de la CEDH : quelles sont les obligations des Etats et quels moyens peuvent être mobilisés en cas de non-conformité ? **Françoise Tulkens**, professeur émérite de l'UCL, ancienne Vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme

15h45 Pause-café

16h00 La loi de principes a 10 ans : comment peut-elle être mobilisée pour garantir le respect des droits fondamentaux des détenus ? **Marie-Aude Beernaert**, Professeur à la faculté de droit de l'UCL, auteur du « Manuel de droit pénitentiaire », Présidente de la Commission Prison de la LDH

16h45 L'introduction du droit en prison : le regard du praticien. Me **Céline Wiard**, avocate

17h30 Conclusions : Me **Alexis Deswaef**, avocat, Président de la Ligue des droits de l'Homme

17h45 Drink de clôture

Participation aux frais

Le prix de la participation aux travaux, à la pause-café et au drink, avec acquisition de l'ouvrage « Droit international de la détention. Des droits des détenus aux devoirs des Etats », de Damien Scalia (Helbing, L.G.D.J., 2015, 518 p.) :

- Membres de la Conférence, membres de la LDH, magistrats : 50 € ;
- Non-membres : 70 €.

Le prix de la participation aux travaux, à la pause-café et au drink, sans acquisition de l'ouvrage :

- Membres de la Conférence, membres de la LDH, magistrats : 35 € ;
- Non-membres : 55 €.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « colloque – droit détention – nom + prénom ».

Formation permanente

La participation au colloque donne droit à 3 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire pour le 3 décembre au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be.

Lieu

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel - Palais de Justice de Bruxelles

La Ligue des droits de l'Homme et le Jeune Barreau
présentent

COLLOQUE

Droit et détention : quel est le rôle des avocats ?

10 décembre 2015- 14h
Salle des audiences solennelles
de la Cour d'appel
Palais de Justice

LA LIGUE
DES DROITS
DE L'HOMME

Infos: www.liguedh.be

DROITS FONDAMENTAUX ET VALEURS

Quelle est la place de la croyance et de la religion dans la sphère publique, et plus particulièrement devant les instances accordant l'asile ?



Par
Jancy Nounkele

Notre vision d'un monde sécularisé est ébranlée depuis quelques années et récemment par les événements parisiens tragiques du 7 janvier dernier qui ont touché les bases de notre monde occidental. La montée en force des mouvements « intégristes » ou « fondamentalistes » contredit l'opinion de ceux qui prétendent que la religion ne peut que disparaître vu les ressources que l'homme moderne puise dans la science et le progrès technique.

La religion devient le *leitmotiv* de ces terroristes, d'où l'idée de certains d'éradiquer la religion qui propage des mythes dangereux mais, comme l'écrit l'écrivain anglais Donald Winchester, « la religion est une œuvre humaine. Sous cette lumière, la religion et l'athéisme sont tous les deux des concepts humains et, par conséquent, de caractère très similaire. Que les deux puissent agir de manière agressive et cruelle n'a rien d'étonnant, puisque les deux ont la même source : la religion, l'athéisme et le terrorisme sont tous des produits de la nature principale et parfois violente de l'homme ».

Nonobstant la liberté de culte de chacun promulguée depuis l'empire romain et transcrite dans notre droit, une autre problématique se distingue du terrorisme religieux, ces millions de personnes dans le monde persécutées en raison de leur religion.

Le droit international, et plus particulièrement la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, offre une protection aux demandeurs d'asile qui se prévalent d'un risque de persécution du fait de leur religion en cas de retour dans leur pays d'origine.

Le terme « religion » est interprété largement et se lit à travers ses trois dimensions : la croyance ou la non-croyance, l'identité et la manière de vivre de son adepte.

La persécution « du fait de sa religion » revêt alors diverses formes : la torture ou la mort pour blasphème ou apostasie, l'interdiction de faire partie d'une communauté religieuse, de célébrer le culte en public ou en privé, de donner ou de recevoir une instruction religieuse, ainsi

que la mise en œuvre de mesures discriminatoires graves envers des personnes du fait qu'elles pratiquent leur religion ou appartiennent à une communauté religieuse donnée.

Toutefois, l'application par les Etats européens des principes contenus dans cette Convention est relative.

Suffit-il, pour être privé du statut de persécuté religieux, qu'un individu ait la possibilité d'adopter une plus grande discrétion dans ses convictions et ses pratiques ?

La protection de la religion comme réalité subjective est au cœur de la défense des droits de l'Homme, mais est-elle également au cœur des normes internationales relatives à l'asile ?

Il s'agit d'une question essentielle qui concerne le statut de la liberté de religion, mais peut-être aussi de toutes les caractéristiques humaines susceptibles d'être modulées par autocensure.

C'est dans ce contexte qu'un arrêt crucial de la Cour de justice de l'Union européenne du 5 septembre 2012 a pu refuser toute interprétation restrictive de la liberté religieuse en rappelant que le droit fondamental en question garantit également la capacité de manifester sa religion en public et collectivement.

Dès lors, les autorités nationales ne peuvent exiger d'un demandeur d'asile qu'il renonce à la pratique publique de sa religion pour éviter un risque de persécution.

Cette jurisprudence est renforcée par les « Lignes directrices de l'UE sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction » du 24 juin 2013. Ces lignes directrices donnent une définition commune de la liberté de religion ou de conviction, et surtout définissent les moyens de la promouvoir et de la protéger, d'une manière « opportune, consistante et cohérente ».

Ces avancées visent à élargir et à cadrer l'interprétation du droit en ouvrant incontestablement une voie plus humaine à l'égard des victimes de persécutions religieuses en dehors de l'Union européenne. Enfin, à ce qu'il paraît...

Soyez prévoyant... et, dès aujourd'hui, pensez à demain

Charles, 35 ans, jeune associé dans un cabinet d'avocats, gagne 40.000 €
(base : revenus annuels nets 2012).

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
3.027,09 €***

Ce que Charles recevra en fin de contrat, à 65 ans**

Capital de retraite brut :	121.420,39 €
Participation bénéficiaire indicative (1%) :	21.919,30 €
Total à 65 ans :	143.339,69 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, il peut également conclure un contrat PLCI sociale.

Calcul sur base d'un contrat réversible avec un rendement de **2,25% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Déduction grâce à laquelle vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

Petit week-end

MAASTRICHT ET SA RÉGION

Du 2 au 4 octobre 2015

La rivière serpente aux pieds des coteaux garnis de vignes généreuses... Ce pourrait être l'Alsace ou la vallée de la Moselle.

Des clochers majestueux se dressent vers le ciel. Gardiens des trésors médiévaux, ils rappellent les fières cités flamandes.

Le *burger* est moelleux, le *cheese cake* mousseux... La Nouvelle-Amsterdam n'est qu'à une bouchée.

Des grappes de cyclistes gravissent la pente escarpée, se figurant les ascensions épiques du Ventoux ou du Galibier.



Un château majestueux surplombe la vallée et héberge une table étoilée, digne des plus grandes étapes françaises.

Ces panoramas, ces saveurs et ces ambiances cosmopolites sont à nos portes.

A l'occasion de son traditionnel petit week-end de détente, la Conférence du jeune barreau se propose de vous révéler les trésors de Maastricht et de sa région.



PROGRAMME

Vendredi 2 octobre

- à partir de 17h : accueil à l'hôtel Walram, à Valkenburg
- 19h30 : dîner au restaurant Charlie's

Samedi 3 octobre

- 10h : visite du centre historique de Maastricht
- 12h30 : déjeuner à Maastricht
- 15h : visite et dégustation au vignoble Apostelhoeve
- 19h30 : dîner au restaurant Haselderhof, à Valkenburg

Dimanche 4 octobre

- Option A - 9h30 : rallye cycliste à travers les châteaux et villages de la région de Valkenburg
- Option B - 10h45 : Croisière sur « Le Bassin », le port fluvial historique de Maastricht et passage de trois écluses
- 13h : déjeuner d'adieu au Château Neercanne

TARIF

- Enfants: 150 EUR
- Stagiaires membres: 199 EUR
- Membres < 10 ans de barreau et stagiaires non-membres: 265 EUR
- Membres > 10 ans de barreau: 285 EUR
- Non-membres: 300 EUR

INSCRIPTION

exclusivement via notre site internet www.cjbb.be

VOYAGE À CUBA

Du 5 au 14 mai 2016

JE ME SUIS
SOUVENT
DEMANDÉ CE
QUE JE DEVRAIS
FAIRE DU RESTANT
DE MA VIE ET
MAINTENANT
JE LE SAIS –
J'ESSAIERAI
D'ARRIVER À
CUBA.

*Ernest Hemingway
Lettre à Pauline Hemingway,
28 mars 1928*



Par Pierre-Yves
Thoumsin

Photos:

1, 4, 5:

Marius Jovaisa
(www.unseencuba.com)

2,3:

Pierre-Yves
Thoumsin

Nous sommes en l'an 2015. L'Oncle Sam entend imposer sa loi à l'ensemble des espaces terrestres, maritimes et aériens situés au Nord du dixième parallèle.

Tous ? Non ! En l'an 57 de la révolution, une poignée d'irréductibles cubains résiste encore et toujours à l'impérialisme Yankee. « Nunca renunciaremos a nuestros principios ! », clame l'un des slogans disséminés sur les principales artères du pays.

Tel est le parfum qui se dégage encore aujourd'hui des cités et des campagnes cubaines. N'en déplaise à John Kerry, accueilli au mois d'août 2015 pour une visite historique, en prélude d'un rapprochement qui le serait tout autant.

L'intérêt d'une visite à Cuba ne se résume cependant pas à cette succession de clins d'œil à un demi-siècle de géopolitique sur fond de *Gulf Stream*.

L'île est probablement la destination caribéenne offrant à ses visiteurs l'expérience la plus riche et la plus diversifiée.

Des cités gorgées d'histoire accueillent les visiteurs à bras ouverts. La Havane, poumon culturel et politique du pays, où les ruines meringuées des habitations de style espagnol défient celles des arrogants immeubles des années trente. Trinidad, la « perle du Sud », classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, écrin d'architecture coloniale.

Lorsque l'on laisse la ville derrière soi, c'est pour mieux profiter de paysages à couper le souffle. Les luxuriantes formations karstiques et de plaines tapissées de tabac dans la vallée de Viñales. Et bien sûr les baies limpides et chaudes qui émaillent les côtes atlantique et caraïbe.

Enfin, Cuba est synonyme de célébration des sens et de la vie. Le peuple cubain renouvelle sans cesse son invitation à la fête, réuni autour des saveurs grisantes du ron, des parfums chaleureux des puros et du rythme irrésistible de la salsa.

En cette année anniversaire, la Conférence du jeune barreau vous transmet cette invitation et vous propose de partir à la découverte de Cuba, du 5 au 14 mai 2016.



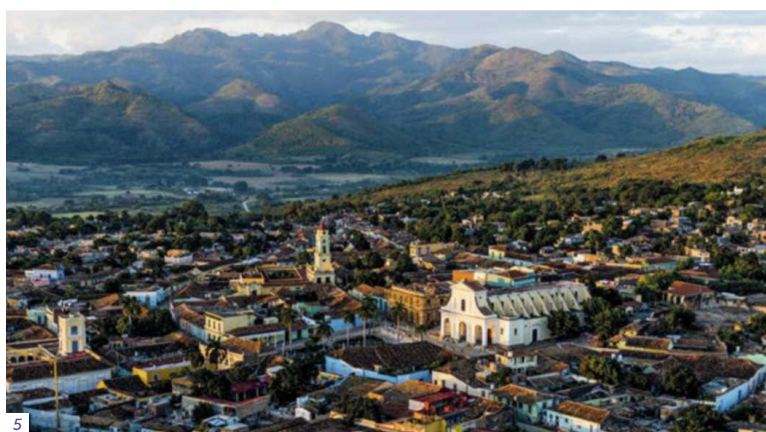
2



3



4



5

Un programme riche et intense vous a été concocté avec la complicité de Patrick Crépin, de l'agence Quinoa. Nous vous invitons à le découvrir le 30 septembre 2015 au Little Havana, en dégustant un délicieux cocktail cubain.

Date : 30 septembre 2015 à 20h00

Lieu :

Little Havana, chaussée de Charleroi 116, 1060 Saint-Gilles

P.A.F. : Gratuit

Inscription préalable requise, exclusivement sur notre site www.cjbb.be.

PLACE AUX ENFANTS

17 octobre 2015



Le samedi 17 octobre 2015, la Ligue des familles, en collaboration avec la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, fait place aux enfants en leur proposant, parmi une multitude d'activités, de plonger dans la sphère judiciaire afin de mieux en comprendre les rouages.

Cette activité, qui s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans, consiste en une visite guidée de notre Palais de Justice et de différentes salles d'audience, suivie d'un procès fictif auquel ils participent activement. Les places sont limitées et l'inscription préalable (dès le 1er octobre 2014) est indispensable. Pour plus de renseignements : festival.enfance@gmail.com ou tel. 02/734.49.47

La participation est gratuite.

Lieu : Palais de Justice

Date et heure : le samedi 17 octobre 2015 de 10h à 12h et de 14h à 16h

«PAMPERO», SPECTACLE-CONCERT DANS L'ESPRIT DES «ENFOIRÉS»

13 novembre 2015

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles vous invite à participer à un spectacle-concert haut en couleurs au cours duquel de nombreux musiciens, chanteurs professionnels ou amateurs mettront leur talent au profit de deux associations caritatives : SOS Village d'Enfants et My Wish.

SOS Villages d'Enfants offre un foyer et un avenir à tout enfant, orphelin ou retiré de sa famille, qui lui permet de grandir au sein d'un foyer, et d'être élevé par une maman « sos » qui lui donne toute son affection.

My Wish propose la création d'une petite maison communautaire, sympathique et chaleureuse, dans laquelle 6 jeunes adultes (jeunes hommes et jeunes femmes âgés de 18 à 26 ans) en situation de handicap mental léger et sortant d'institutions spécialisées sont accompagnés dans l'élaboration de leur projet de vie.

Vous souhaitez passer une agréable soirée entre amis ou en famille tout en aidant les autres ? Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous à ce spectacle hors du commun qui ravira tant les petits que les grands !

Lieu : Ferme du Biéreau à Louvain-la-Neuve

Date et heure : le vendredi 13 novembre 2015 à 19h30

Prix : 20 € pour les -18 ans ; 35 € pour les -35 ans ; 45 € pour les +35 ans – cocktail compris

Réservation et information sur www.cjbb.be

QUIZZ MUSICAL

17 novembre 2015

Qui n'a jamais secrètement rêvé de faire chanter ses confrères ?

La Conférence du jeune barreau vous en offre l'occasion lors de son prochain grand quizz musical.

Constituez une équipe (de 5 à 8 personnes) au sein de votre cabinet ou avec vos amis et venez défier vos confrères !

Suite au succès des précédentes éditions et compte tenu de la capacité d'accueil limitée de l'établissement, l'inscription préalable est obligatoire pour le 1er novembre 2015 au plus tard via notre site www.cjbb.be.

Lieu : Le Petit Chapeau Rond Rouge - Café théâtre, rue Père Eudore Devroye, 12 à 1040 Bruxelles.

Date et heure : le mardi 17 novembre 2015 à 19h30

Tarif par personne (une consommation offerte) :

- 15,00 € membres
- 20,00 € non-membres

LE TOURNOI DE TENNIS HIVERNAL DES BARREAUX BRUXELLOIS

14 novembre 2015

La Conférence du jeune barreau s'associe au Vlaams Pleitgenootschap (VPG) pour vous proposer un tournoi de tennis bilingue ouvert aux avocats et aux magistrats !

A vos agendas : le samedi 14 novembre 2015, dans une ambiance sportive et conviviale, les avocats et magistrats des barreaux bruxellois auront l'occasion de s'affronter sur les terrains du Tennis Club de la Forêt de Soignes.

Quel que soit votre niveau, rejoignez-nous pour jouer en double contre une équipe dont la langue maternelle n'est pas la même que la vôtre ! Vous aurez ainsi l'occasion de renvoyer la balle à ceux que vous ne rencontrez que dans les prétoires !

Les échanges se poursuivront autour d'un apéritif et d'un dîner au club house.

Lieu : Tennis Club de la Forêt de Soignes - avenue de l'Épervier, 16 - 1640 Rhode-Saint-Genèse

Date et heure : Le samedi 14 novembre 2015 de 15h à 19h - Dîner à partir de 19h30

Participation aux frais et réservation :

Tournoi de tennis : membres : 25,00 € - non-membres : 30,00 €
Dîner : membres : 35,00 € - non-membres : 40,00 €

Inscriptions préalables et obligatoires pour le 1^{er} novembre 2015 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site internet www.cjbb.be.

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence.
IBAN : BE68 6300 2151 2134 - BIC : BBRUBEBB avec la référence « nom+prénom - tournoi de tennis »



PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS



Par
Vincent Bodson

Le prix des anciens présidents de la Conférence du Jeune barreau de Bruxelles récompense chaque année le stagiaire qui aura rédigé la meilleure consultation en la forme et au fond, sur un sujet imposé.

Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence le 3 novembre 2015 au plus tard.

Les participants sont tenus de joindre à leur envoi une enveloppe scellée dans laquelle ils indiqueront leur identité et le numéro de téléphone auquel ils pourront être joint le soir de la délibération.

La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération.

L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité.

Le prix sera remis lors de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau du 15 janvier 2016.

Vous trouverez ci-dessous l'énoncé de la question qui a été rédigé par Me Vincent Bodson, ancien président de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.

Monsieur Erstaateen et sa compagne Madame Paardindegang décident, début 2009, d'acquérir un appartement et se rendent auprès de leur organisme de crédit habituel, la banque Pap'invest, pour discuter de l'opération.

Lors d'une réunion qui se tient le 2 mars 2009 leur interlocuteur leur indique que la banque est disposée à leur prêter l'argent nécessaire à condition qu'ils scindent l'achat en deux opérations.

Il leur est en effet vivement suggéré d'acquérir la nue-propriété en leurs noms propres au moyen d'un crédit hypothécaire privé traditionnel et de laisser leur société, la SPRL Castel, acquérir l'usufruit par le biais d'un crédit professionnel, ce dernier s'élevant à un montant de 110.000,00 €.

Les parties conviennent que ce crédit professionnel devra être rem-

boursé en 20 ans par tranches mensuelles, à un taux d'intérêt fixe.

Il est également convenu que les fonds seront prélevés en une fois, sous réserve de quelques montants destinés aux travaux d'aménagement qui ne seront libérés que sur présentation de factures, étant entendu que l'intégralité des fonds devra être prélevée au plus tard dans les 8 mois de la signature du crédit.

En octobre 2015, ayant un besoin rapide de trésorerie, vos clients prennent la décision de vendre l'appartement.

Leur notaire leur indique alors que, contrairement à ce qui leur avait été présenté verbalement lors des négociations précontractuelles, la banque n'accordera la mainlevée que moyennant le paiement d'une indemnité dite de « funding loss », non encore fixée définitivement, d'environ 35.000,00 €.

Vos clients prennent alors conscience qu'en fait, l'opération réalisée l'avait été sous la forme d'un crédit d'investissement bien que présentée, lors de la réunion du 2 mars 2009, comme un prêt à intérêt classique dont une partie des fonds serait libérée sur présentation de factures.

Dès qu'ils prennent connaissance des montants exorbitants réclamés, ils introduisent une plainte auprès du service client de la banque en invoquant notamment l'article 1907bis du Code civil et l'abus de droit.

Malgré cette plainte, la banque refuse de diminuer le montant de l'indemnité en se bornant à invoquer l'article 20 du cahier des clauses et conditions spéciales qui stipule qu'aucun remboursement anticipé n'est possible et que, à défaut de paiement du montant de l'indemnité réclamée, la mainlevée ne pourrait être accordée.

Face à cette fin de non-recevoir, vos clients contactent l'ombudsman en conflits financiers qui, après un examen du dossier, leur confirme qu'à son sens, il s'agit bien en réalité d'un prêt à intérêt et que l'article 1907bis du Code civil trouve bel et bien à s'appliquer en l'espèce.

La banque restant toutefois sur sa position, l'ombudsman ne peut qu'indiquer aux clients qu'il n'a d'autre choix que de mettre fin à sa mission.

Au vu des exigences démesurées de la banque, vos clients ne souhaitent pas en rester là et sont parvenus à s'accorder avec l'acquéreur pour retarder le jour de la passation de l'acte authentique d'un mois.

Ils viennent vous consulter. Que leur conseillez-vous ?

Accessibilité

Efficacité

Réduction
des coûts

L'avocat connecté : des solutions qui rendent la vie facile

*Découvrez comment optimiser votre emploi du temps
et rendre la gestion de votre cabinet plus efficace !*

Le vendredi 23 octobre 2015, de 14 h 30 à 18 h

Barreau de Bruxelles, Ordre français

Salle Marie Popelin, Rue de la Régence, 63 (BAJ -1), 1000 Bruxelles

Wolters Kluwer vous invite à une session interactive consacrée à deux outils complémentaires et indispensables pour chaque avocat : la bibliothèque juridique virtuelle Jura et le logiciel Kleos.

Le plus pour vous et votre cabinet ?

Un gain de temps, des outils facilement accessibles, une gestion de cabinet plus efficace,... Bref, des solutions qui rendent votre pratique professionnelle plus aisée.

Un après-midi interactif !

Nous vous proposons de découvrir Jura et Kleos lors d'une session interactive au cours de laquelle vous aurez l'occasion de poser vos questions à nos spécialistes et de vous familiariser avec ces outils via la résolution d'un cas concret.

Investissez un minimum de temps maintenant pour en gagner un maximum ensuite :

Inscription et programme : www.wolterskluwer.be/avocatconnecte

Session gratuite



Wolters Kluwer



TEST QUELLE AVOCATE ES-TU ?

Les greluches
de Bruxelles

1

Premier jour dans ton nouveau cabinet, tu es la seule femme pour une vingtaine de mâles qui t'observent du coin de l'œil (pour certains, d'autres te reluquent franchement):

- a. Ce n'est pas un problème. Tu as l'habitude d'être admirée parce que tu es canon et tu le sais. Tu adores te faire des copains. Tu as d'ailleurs préparé toi-même des cookies que tu distribues généreusement à tes associés, lesquels, dans quelques jours, seront tous complètement fan de toi (normal quoi !)
- b. Tu sens que ça va vite te gonfler cette histoire. C'est bon, on n'est plus au début du siècle, tu n'es pas leur boniche à ces machos : tu as plus de publications à ton actif et de clients que tous tes associés réunis : tu es la terreur des tribunaux. Ils ont intérêt à marcher droit et à ne pas te la raconter, sinon ça va chauffer, et pas dans le sens qu'ils espèrent...
- c. Trop bien ! Tu vas pouvoir sortir tes plus beaux décolletés, et draguer tout ce joli petit monde. Un vivier inespéré ! Oh ça va, y'a pas que le boulot dans la vie (soyez pas si réacs !)
- d. Tu les salueras un par un et leur souriras, chaque jour, jusqu'à ce qu'ils tombent sous ton charme. Tu travailleras dur, tu défendras des causes justes et tu t'impliqueras dans l'humanitaire. Tu seras toujours de bonne humeur et prête à aider ton prochain, tout en préservant tes limites.

2

Un flic t'arrête au prétexte que tu aurais grillé un feu rouge, tu lui réponds quelque chose dans ce genre :

- a. Monsieur l'agent je suis tellement désolée, vraiment, je ne me suis rendue compte de rien. J'étais préoccupée et un peu distraite du coup : vous comprenez, j'ai acheté ces deux modèles de robes à l'instant. Comme vous pouvez le voir, ils sont très différents, n'est-ce pas ? Bon, ben la noire là, qui est si jolie, en fait ils avaient la même en blanc, et je n'arrête pas d'y penser... Vous en dites quoi vous, j'y retourne et je la prends ?
- b. Vous n'auriez pas des trafiquants de drogue à arrêter plutôt que de pourrir la vie des honnêtes travailleuses ? Et puis le rouge, l'orange, le vert, tout ça, est-ce que ça a vraiment un sens ? ! Mais réveillez-vous enfin ! Il n'est pas trop tard pour briser les chaînes de cette médiocrité qui vous paralyse ! Moi je dis ça, c'est pour vous... ça fera 121 euros TTC pour le conseil, somme que j'accepte de compenser avec l'amende. Nous voilà quittes !
- c. Ecoutez, on ne va pas jouer au chat et à la souris pendant des plombes. J'ai bien vu que je ne vous laisse pas indifférent... D'ailleurs vous devenez tout rouge (comme le feu... hihi) ! Ne soyez pas timide, voici mon numéro de téléphone. On s'appelle ?
- d. Je comprends Monsieur. Vous faites votre métier, et vous le faites consciencieusement. Merci de protéger notre société et tant pis si ça doit me coûter quelques euros...

3

Le coiffeur foire ta colo, tu te retrouves avec les cheveux acajou (roux, si tu préfères). Comment réagis-tu ?

- a. Youpiiie c'est super en fait ! Je n'y aurais pas pensé... Mais toutes ces actrices rousses, elles sont trop belles. Je me sens un peu comme Lindsay Lohan (dans sa version 2003), c'est trop choupi ! Vous êtes un artiste...
- b. Si vous recevez un courrier recommandé, je vous invite vivement à le retirer à la poste car il s'agira de la citation à comparaître que je viens déjà de rédiger mentalement à votre rencontre.
- c. Oulà, mais ça ne me plaît pas tellement moi cette couleur, mon joli Monsieur ! Mais dites, c'est vrai que vous n'êtes pas mal du tout vous... Allez, invitez-moi à dîner et on oublie tout !
- d. Ce n'est rien, mes cheveux repousseront. Au diable la vanité capillaire !

> Découvrez vos résultats à la page suivante

RESULTATS

Tu as une majorité de **a)** : tu es ...
Elle Woods !



Nunuche au premier abord mais avec un cœur en or qui te rend irrésistible, quoi que tu fasses. Tu ne gagneras pas le prix d'éloquence, mais tout le monde adore tes cookies et finalement, ce qui compte pour toi, c'est d'être appréciée pour tes qualités humaines et d'œuvrer pour la paix dans le monde, alors...

Tu as une majorité de **b)** : tu es ...
Ally McBeal !



Souvent de mauvaise humeur, ta vie sentimentale est « compliquée », tu te nourris principalement de radis, tu prends des cours de boxe chaque soir de 22h à 23h, et tu es redoutable dans ton job. Si tu le pouvais, tu ferais guillotiner toutes ces avocates qui se baladent en tongs pendant les mois d'été (et par pitié, si elles pouvaient se coiffer par la même occasion !!!)

Tu as une majorité de **c)** : Tu es ...
Erin Brockovich !



Tu n'en touches pas une en droit mais tu es coriace... Tu as par ailleurs des atouts non négligeables qui te permettent de survivre dans ce monde d'hommes.

Tu as une majorité de **d)** : tu es ...
Amal Allamudine – Clooney !



Tu es juste parfaite, et on te déteste !

* Tu es un mélange de tout ça ? Ce n'est pas ma faute si tu as une personnalité ambiguë... Va voir un psy !

Blak and Blue de Gary Clarck Jr.

Par LedSeb

« The New Jimi Hendrix ». Ce n'est rien de moins que le surnom qu'a déjà su glaner aux Etats-Unis le jeune guitariste-auteur-compositeur-interprète de tout juste 30 ans Gary Clark Jr.

Il faut dire que le texan, originaire d'Austin, a fait fort, très fort, dès la sortie de son premier album *Blak and Blu*, paru en 2012.

Ce premier jet révèle un artiste bourré de talents.

Maîtrisant avec bonheur la six cordes, le brand new guitar hero s'avère également très à l'aise dans la recherche de ses mélodies, riffs et arrangements, mais également de la rythmique et de l'instrumentalisation de ses morceaux.

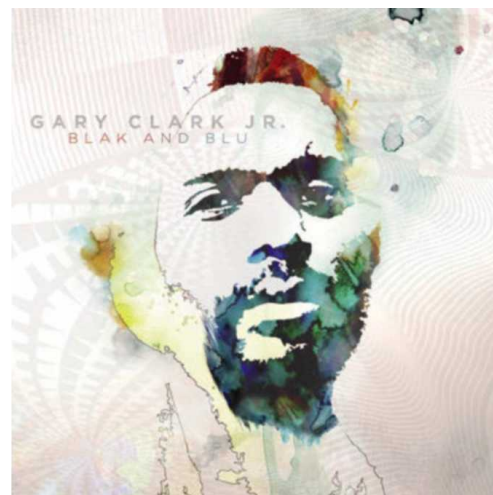
Il en découle un album extrêmement riche dans le son et les styles abordés.

On retrouve ainsi pêle-mêle du rock pur jus (*Ain't messin' around*), du blues bien lourd (*When my train pulls in*) mais aussi, du R&B (*Blak and Blu*) et du rock psyché (*Third Stone from the Sun*, où Monsieur s'offre le luxe de réussir à mixer du Hendrix et du Albert Collins).

S'il est certain que la guitare se paye la part du lion, elle n'écrase pas pour autant les nombreux autres instruments. On retrouvera les cuivres, le piano, la basse et le chant à des postes avancés en fonction des chansons, chacun ayant ses minutes de gloire.

Cette richesse dans le son et la rythmique permet à l'auditeur de voyager au fil des chansons. On se retrouve, entre autres, dans un bar poisseux au fin fond du Mississippi (*Next Door Neighbor Blues*), puis sous les gratte-ciel de New York (*Bright Lights*), avant de se retrouver le long des plages de L.A. (*The Life*).

Cette diversité aurait pu donner naissance à un ensemble touffu, confus et vite lassant. Mais c'est faire fi de la cohérence globale apportée par l'artiste qui réussit à mettre sa patte sur chaque piste et à imprégner une véritable identité musicale à ce magnifique album qu'est *Blak and Blu*, qui n'est pas sans rappeler l'excellentis-



sime Exile on main Street des Rolling Stones.

Un gros coup de cœur dont on attend impatiemment la suite.

La Conférence met en jeu deux exemplaires de cet excellent disque. Pour le remporter, répondez correctement à la question suivante avant le 15 octobre 2015, par courriel à secretariat@cjbb.be. En cas d'égalité, les deux réponses correctes reçues le plus tôt l'emporteront.

Question: à quelle date a été prononcé le discours de rentrée 1951, qui en était l'auteur et quel en était le titre?

chantal | Traductions
pulé | France

VOS TRADUCTIONS JURIDIQUES
EN TOUTES LANGUES

Au sein de notre équipe
nous comptons d'anciens
juristes ainsi que des
traducteurs experts qui
mettent à votre disposition
leur expérience tant
linguistique que juridique.

Tél +33 1 43208474 – Fax +33 1 43203725
chantal.pule@chantalpule-traductions.com
www.chantalpule-traductions.com



SCABAL

Scabal plaide l'élégance,
un choix de tissus illimité, un costume fait à vos
mesures made by you.

Boulevard de Waterloo 32 Waterloolaan
1000 Brussels
(à proximité du Palais)
02 512 42 03
shopbrussels@scabal.com
www.scabal.com

ENTREPRENDRE AVEC LES ENTREPRENEURS

**Partena Professional souhaite
aider et encourager les
entrepreneurs à entreprendre
avec succès.**

QUE PROPOSONS-NOUS CONCRÈTEMENT ?

- Des **conseils pratiques** pour les entrepreneurs qui souhaitent se lancer
- Une optimisation du **statut social de l'indépendant** afin d'atteindre un niveau comparable à celui de l'employé
- Une aide pour **maximiser la rentabilité de la gestion du personnel**

Numéro d'affiliation :
23.656*



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Demandez un rendez-vous via **02 549 36 46** | **sales@partena.be**
www.partena-professional.be

*Pour toute nouvelle affiliation auprès de Paterna, nous vous invitons à mentionner ce numéro d'affiliation afin de bénéficier des avantages proposés par notre partenaire.

2 AVOCATS 1 RESTO



Par François Viseur et
Sarah Ben Messaoud



La Buvette à Saint-Gilles

Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront. Alors, s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.

Ce soir : La Buvette, Chaussée d'Alsemberg, 108 à 1060 Saint-Gilles – Tél. 02 534 13 03 – www.la-buvette.be – ouvert du mardi au samedi soir et les mercredi, jeudi et vendredi midi.



Situation

François (F.) : La Buvette, petit frère génial du Café des Spores, situé juste en face, est à deux pas de la maison communale de Saint-Gilles, accessible en quelques minutes de la Place Poelaert avec le tram 97. Un rien rétro, le rez-de-chaussée est une ancienne boucherie où ont été laissés les anciens carrelages, le comptoir et même les crochets d'époque. L'étage est classique et typique d'une ancienne maison bruxelloise, mais laissé dans son jus : vieux plancher, murs sobres. Une adresse « industrial vintage » comme on les aime et qui appelle à la sérénité.

Sarah (S.) : Après avoir longuement arpenté les rues avoisinantes pour trouver l'inspérée place de parking, la découverte des lieux laisse une impression mitigée. La Buvette porte bien son nom : le décor est simple et sans chichis. Entre tables en formica et crochets de boucher, l'ambiance se prête d'avantage à un « spag bolo sur le pouce » qu'à la dégustation d'un menu gastronomique. L'endroit gagnerait à habiller son côté vintage d'un brin de confort et de chaleur.

Service

F. : La Buvette pratique la bistronomie avec brio : ce mélange subtil entre cuisine moderne, inventive et légère, la découverte de produits et plats oubliés, dans une ambiance jeans-basket relax très « hipster ». Le service est à cette image : sympathique, souriant et pro. Les serveurs sont présents, efficaces et d'excellent conseil sur les vins et bières dont la carte est impressionnante d'originalité.

S. : La Buvette a réussi le pari de combiner une cuisine de qualité et un service décontracté. Les serveurs sont présents sans être envahissants. Mais la décontraction est telle que l'on est parfois pas à l'abri de petites distractions : on regrette encore ces apéritifs qui n'ont jamais trouvé le chemin de notre table.

Repas

F. : Un repas à La Buvette, c'est un menu imposé, entre 5 et 8 petits plats que l'on choisit selon sa faim et l'envie du moment. Si les poissons et, surtout, les légumes sont à l'honneur, un morceau de viande cuit à la perfection sert généralement d'apothéose au repas, histoire d'ouvrir encore un peu l'appétit avant le fromage et les deux ou trois desserts. L'équilibre des plats, leur originalité et le rythme du service vous permet d'avaler tout ça sans même vous sentir lourd à la fin. Bref, tout est fait pour vous donner envie de revenir, même (surtout ?) la carte des digestifs aussi originaux que savoureux.

S. : Sur ce point, même en mettant sa mauvaise foi au service de l'exercice, il n'y a grand-chose à (re)dire. Un menu unique, certes, mais avec la possibilité d'indiquer aux chefs des éventuelles allergies ou préférences. Un choix est également offert entre la formule L et la formule XL qui comprend 2 entrées supplémentaires et l'assiette de fromage en prélude aux desserts. Des produits frais, de magnifiques découvertes et une belle variété. Les portions sont savamment dosées et permettent même de déguster avec appétit le point final du dîner : le gâteau chocolat praliné accompagné d'un délicieux cidre aux poires.

Conclusion

La Buvette, encore un peu plus que le café des Spores, est un de ces restaurants où l'on aime retourner, d'abord parce qu'on y est toujours surpris et ensuite parce que l'ambiance, très chill, appelle à y passer une excellente soirée.

A La Buvette, le bonheur est avant tout dans l'assiette mais n'est-ce pas l'essentiel ?

Pour environ 50 € le menu (35 € à midi, 20 € pour le lunch « express »), vous ferez une véritable découverte... pour autant que vous réserviez à temps !

175 ANS DE CONFÉRENCE



La Conférence du jeune barreau de Bruxelles fête cette année ses 175 ans. A l'initiative de Jean Cruyplants pour les 150 ans, la Conférence publiait une rétrospective des années 1841-1991. Cet ouvrage peut désormais être consulté sur notre site internet.

A l'occasion des 175 ans, les présidents des années 1991-2015 reviennent sur leurs plus beaux souvenirs.

Les archives de la Conférence sont régulièrement mises à jour sur notre site www.cjbb.be. Vous y retrouverez notamment les discours de rentrée et les anciens périodiques.



1992-1993 : Viviane Pouleau

Comme le rappelait le Bâtonnier Magnée, dans sa contribution à l'Album des 150 ans de la Conférence, « les anniversaires sont faits pour que le message passe aux jeunes ». Le message de la Conférence est indéniablement celui de la liberté de pensée, de conscience et d'expression. C'est aussi celui du regard qu'elle ne doit cesser de porter, libérée de tout égoïsme, vers l'extérieur de la profession.

Une année de présidence, c'est avant tout l'année d'une équipe. Celle qui fut à mes côtés était ce qu'il convient d'appeler une équipe de choc :

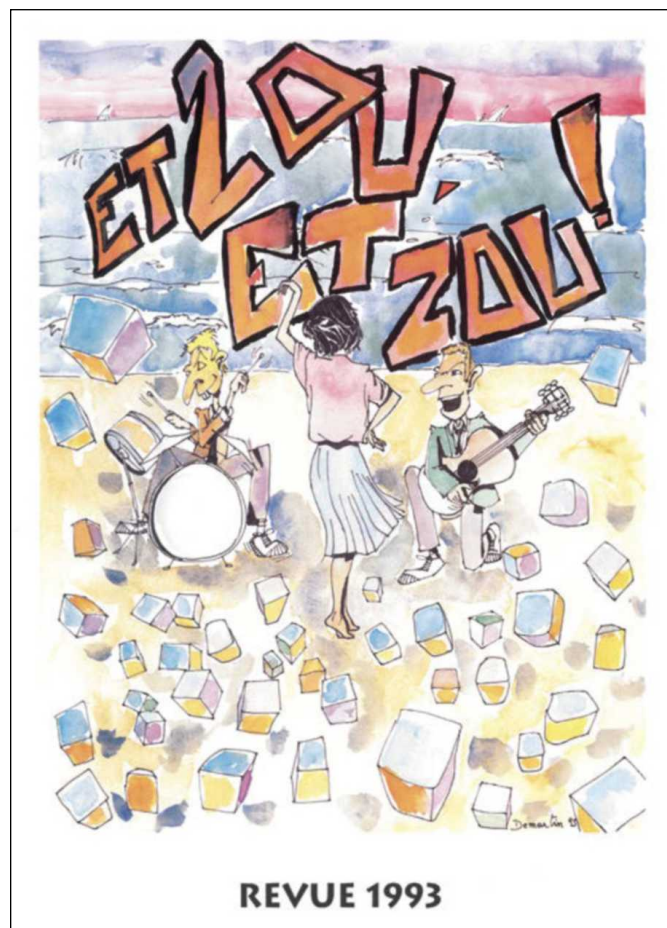
- Philippe Géronchal (ancien président), la belle-mère idéale;
- Michel Claise (vice président), présent à tous les moments, les bons comme les difficiles;
- Jean-Pierre Bette (directeur), l'ami des revues faites ensemble;
- Françoise Roggen (oratrice), complice, contrairement à ce qu'a pu révéler la séance solennelle de rentrée;
- Berta Bernardo Sanchez (secrétaire et responsable du Périodique), toujours attentive et dévouée;
- Xavier Grognard (trésorier), un tantinet macho, mais combien indispensable;
- Marc Fyon (officier de bouche et responsable des Palais littéraires et artistiques) que j'ai appris à connaître et à apprécier et que je revois avec plaisir;
- Philippe Descheemaeker (activités scientifiques) toujours enthousiaste et disponible;
- Luc Stalars (protocole et festivités) et ses précieuses initiatives;
- Constantin Nikis (secrétaire adjoint), toujours discret et de bonne humeur;
- Jean-Marc Gollier (trésorier adjoint) et sa délicate sensibilité;
- Nathalie Penning (Cercle Marin, déléguée aux Prix) avec son franc-parler et son côté résolument positif;
- François Libert (activités récréatives et sportives et délégué des stagiaires) sur qui j'ai toujours pu compter;
- Et je n'oublie pas Régine Waterman, sans laquelle la Conférence aurait été bien différente et mon année de présidence aussi !

Impossible de résumer de manière exhaustive cette année de présidence, inaugurée par ma réception donnée dans un lieu insolite, le Museum de

l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, sous le regard, tantôt protecteur, tantôt ironique, des dinosaures.

Fidèle à la tradition, la Conférence s'est déplacée (en Belgique, en France et en Asie).

Petit week-end de détente dans le joli pays des Sarts, près de Couvin, avec une promenade en train à vapeur et des promenades pédestres en famille. Voyage annuel en Thaïlande, pour découvrir Bangkok et autres sites célèbres



REVUE 1993

et (encore un train !) expérience inhabituelle du train à couchettes thaï, placées parallèlement à la voie ferrée.

Journée culturelle à Paris (en bus, cette fois) à la rencontre du Titien au Grand Palais et de Matisse au Centre Pompidou.

Trois conférences furent données.

La première, sur « Le Scandale du sang », conférence débat animée par Anne-Marie Casteret, journaliste à l'Événement du Jeudi, avec, entre autres, les interventions du Professeur Govaerts, président de l'Académie royale de Médecine et de la journaliste Françoise Wolff.

La deuxième, sur le thème « Le juge et l'avocat », organisant un face à face intéressant entre Simone Rozès, première femme appelée aux fonctions de premier président de la Cour de cassation de France et le célèbre avocat d'assises français Paul Lombard.

La troisième, « Lorsque l'image et la musique prennent la parole », tenue sous la houlette de Pierre Bartholomée, chef permanent de l'Orchestre philharmonique de Liège, suivie du vernissage des œuvres du studio de graphisme « Jaune et Rouge ».

Plusieurs recyclages furent organisés, consacrés l'un à l'urbanisme à Bruxelles, l'autre au droit de l'informatique, le troisième au droit européen. Un quatrième enfin consacré à la fin du contrat, organisé en collaboration avec le Vlaams Pleitgenootschap.

J'épingle aussi les Cercles Marin d'Henri Vantiegem, de Nathalie Dumont, de Catherine Barnich. Les Palais littéraires et artistiques du Bâtonnier Jacques De Gavre accompagné de Juliette Laveyt Glansdorff et celui, non moins brillant, de Jennifer Waldron.

La conférence Berryer avec Herman De Croo et les interventions remarquées

de Christine de Ville de Goyet, Benoît Michaux, Alain Vergauwen, Claude Katz et Xavier Grognard.

Le match d'impro, au Cirque Royal, avec la ligue belge d'improvisation, victorieuse face à la ligue du Barreau de Paris.

Il y a eu la rentrée judiciaire, avec sa séance solennelle et la petite revue aux salons d'apparat du stade de foot d'Anderlecht, tout en lumière pour la circonstance.

Il y a eu la grande revue (années 60) au centre culturel d'Auderghem.

Ma mémoire... ma mémoire.

Ah oui, les tournois de squash, de tennis, de golf; une journée bowling avec le Vlaams Pleitgenootschap. Le Prix des chroniqueurs judiciaires, celui des anciens présidents, le prix Lejeune et Janson, le prix Boels.

Les traditionnels déjeuners des magistrats, des notaires, des juristes d'entreprises, des stagiaires. Les cahiers de Droit Judiciaire...

Après 151 ans d'hégémonie masculine, être la première femme à présider les destinées de la Conférence, constituait pour moi un énorme défi, bercé il est vrai d'une certaine naïveté, dans un milieu imprégné de quelques relents machistes.

Les critiques - dont la forme, souvent, la teneur, parfois, auraient été bien différentes en cas de présidence masculine - n'ont d'ailleurs pas toujours été tendres.

Mais qu'importe ? L'aventure a été belle et riche et si c'était à refaire, je la referais !

Merci au Président Thoumsin pour son initiative qui m'a permis, avec le recul dû aux années écoulées et alors que j'ai quitté le barreau depuis 15 ans, de revivre ces moments exaltants et magnifiques, non sans une certaine nostalgie!



1995-1996 : Pierre Beretzé

C'est en 1982 sur une plage danoise que Guy Delfosse décida manu militari que je deviendrais acteur dans la revue du Jeune Barreau.

Quelques jours plus tard, je recevais une invitation à me présenter au secrétariat dudit Jeune Barreau pour y être entendu par le metteur en scène de l'époque, le regretté Courtois.

Mon parcours était tracé : de chanteur crooner à commissaire, de commissaire à Directeur en 1993, pour enfin devenir le Président du Jeune Barreau durant les années 1995-1996.

Cette année m'a marqué à plus d'un titre car la Conférence vous conférait des droits, des obligations et des pouvoirs extrêmement étendus.

Imaginez qu'en moins d'une année, vous puissiez inviter Dirk Frimout et Yehudi Menuhin, organiser un voyage à travers l'Ouest américain en moto, être reçu en grande pompe dans les principales capitales européennes, organiser « sa » petite revue faite uniquement de *Rythm and Blues*, mettre sur pied un « Réseau Légal », sorte d'Intranet des divers barreaux de Belgique, et plonger dans le « Choix de la voie la moins imposée » sous la direction de Me Afschrift.

Une année de folie grâce à mes commissaires que je ne citerai pas indivi-



duellement, mais sachez que certains, sous des dehors d'avocats de talent, sont des phénomènes du dérapage festif.

Ils formaient une équipe redoutable qui palliait mes nombreux défauts d'organisateur ou mes absences protocolaires. Je ne pourrai jamais les remercier assez.

Quelque vingt années plus tard, avec le recul qui sied, je dois confirmer que cette année fut pour moi exceptionnelle.

Et puis, contrairement à 150 années de tradition, je ne me suis pas présenté au Conseil de l'Ordre.

Le retour à la réalité a été brutal mais c'est une toute autre histoire.

Assez de JE.

La Conférence est une merveilleuse institution qui allie enseignement, connaissance et philanthropie sous diverses formes.

Les Présidents passent (vite) et ne servent qu'à assurer le relais de la tradition, de la mémoire et de la convivialité propre à la CJB.

Merci à elle et longue vie.





1996-1997: Marc Demartin

Acôté des missions scientifiques que le Jeune Barreau prend en charge depuis de nombreuses années (les séminaires, les recyclages et les éditions juridiques), le Directoire, la Commission et moi-même, en ma qualité de Président, aurions aimé être légers et drôles en 1996 et 1997...

Les évènements tragiques qui survinrent à l'époque nous en ont empêchés.

Le 17 août 1996, les corps de Julie et Mélissa sont retrouvés dans le jardin de Marc Dutroux à Sars-la-Buissière. Quelques jours plus tard sortait le premier numéro du périodique de la Conférence du Jeune Barreau mis sous presse depuis le mois de juillet. Cette affaire qui a fait trembler la Belgique et secoué le monde judiciaire aura évidemment une incidence sur mon année de présidence.

Pourtant, nous formions une sacrée équipe : Pierre Beretze, en qualité de Belle-Mère, Michel Vlies, de Vice-Président, Geneviève Tassin, comme Directrice, et Nathalie Dumon comme Oratrice.

Les Commissaires étaient également d'une grande cuvée : Aline Kahn, Anne Karcher, Chantal Debremaecker, Florence Heenen, Hugues Deremen Antoine Henry de Frahan, Gérard Kuyper, Cédric Vergauwen, Quentin Wauters, et... (il m'a tellement aidé)... Geoffroy Cruysmans.

A cette époque, la Conférence était exsangue et la liste des créanciers impressionnante... les dettes s'étaient accumulées, la déconfiture était proche... Que dire de l'inquiétude de Régine, notre secrétaire-maman !

Quelque temps avant de recevoir solennellement de mon prédécesseur le symbole du pouvoir, la carte d'accès au parking situé sur le parvis du Palais de la Conférence, j'ai heureusement eu la chance de rencontrer un brillant ingénieur en informatique, spécialiste des nouvelles technologies, un certain Georges Attaya. Ensemble nous avons œuvré à la création d'un Intranet et d'une banque données juridiques.

Enthousiasmés par ce projet ambitieux, le Vlaams Pleitgenootschap et, ensuite, tous les Jeunes Barreaux de Belgique se sont associés à l'entreprise. En même temps, le Groupe De Boeck et surtout la banque américaine CITIBANK ont accepté de nous aider. Pour preuve de son engagement la banque américaine a d'ailleurs versé une grosse somme d'argent à la Conférence, ce qui a permis de solder d'un coup presque toutes les dettes. L'affaire avançait bien et je pense que nous aurions pu mettre sur pied un Wikipédia juridique, voire un Facebook..., Marc Demartin précurseur de Mark Zuckerberg...

Mais... les dieux, les envieux, le sort, quelques conflits d'intérêts - je ne sais en ont décidé autrement. Ceci dit, l'idée n'est pas à jeter...

Pour en revenir aux finances de la Conférence dont l'équilibre restait précaire, j'ai, à l'instar du gouvernement grec, été contraint malheureusement de supprimer toutes les dépenses qui me semblaient inutiles. Vous ne trouverez donc aucune photo de la journée consacrée à l'Accueil des Stagiaires, de la Conférence Berryer présidée par Guy Haarscher ni de celle que nous avons exécutée à Paris sous la présidence de Bernard Pivot ; aucun reportage de la Rentrée Solennelle, du banquet, de la Petite Revue, des différentes conférences, des recyclages, de la Grande Revue ni de l'Assemblée Générale... tous ces souvenirs grandioses n'existent donc plus que dans la mémoire de ceux qui les ont vécus.

Il est vrai que la Petite Revue n'a pas été un grand succès mais ce n'était la faute ni des auteurs ni des acteurs. En effet, l'ambiance générale était morose : l'affaire Dutroux venait d'éclater et il me semblait indécemment d'organiser une grande partie de plaisir au sein du monde judiciaire bruxellois alors que la Belgique entière pleurait Julie et Mélissa...

En revanche, le discours enlevé de Nathalie Dumon et la synthèse du Bâtonnier Glansdorff ont enflammé le public - exigeant - de la Salle des



REVUE 1997
AUDITORIUM 44 • 11 JUIN 1997

Audiences Solennelles de la Cour d'Appel qui s'est levé pour former, par vague, une formidable « standing ovation » comme on n'en avait plus vue depuis belle lurette.

Erik Orsenna et Jacqueline Harpman (qui venait de recevoir le prix Médicis pour « Orlanda »), ont illuminé les soirées du Palais Littéraire.

Le traditionnel petit week-end de septembre organisé à Saint-Valery, dans la Baie de Somme baignée par le soleil, et sa soirée jazz animée par un Band déchaîné composé du Bâtonnier Legros, de Lawrence Muller, de François Brigode et de Pierre, le regretté conjoint de Danielle Byl, reste aussi inoubliable.

Pour la petite histoire, après cette soirée musicale, quelques jeunes dont moi-même (également jeune à l'époque...) sommes sortis dans une boîte de nuit située à une dizaine de kilomètres. Partis dans deux ou trois voitures chargées à craquer. Au retour, les chauffeurs m'ont oublié et j'ai fait le retour à pied à 2 heures du matin...

Le voyage en Afrique du Sud et au Zimbabwe m'ont permis de découvrir la gentillesse et l'allant du Bâtonnier Vanderveeren, à l'époque Dauphin de l'Ordre, toujours content, toujours devant, toujours aidant.

Et puis, Florence Van De Putte et Emmanuel Cornu, ainsi que tous les acteurs et auteurs de la Grande Revue, se sont déchaînés pour offrir au Barreau, dans des conditions difficiles, une Grande Revue drôle et savoureuse.

Je n'oublierai jamais cette année de bonheur et d'enrichissement... surtout par les rencontres extraordinaires que permet la Conférence...



Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626. www.cjbb.be

Editeur responsable :

Pierre-Yves THOUMSIN
Chaussée de la Hulpe 120
1000 Bruxelles
Tel : 02/566 84 00
Fax : 02/566 84 47
pierreyves.thoumsin@nautadutilh.com

Rédacteur en chef :

Melissa SAYEH
Avenue Louise 87/17
1050 Bruxelles
Tel : 02/537 94 31
Fax : 02/538 81 55
msayeh@wouters-sosson.com

Contact pour les annonceurs

Jérôme HENRI
Avenue de Fré 229
1180 Bruxelles
Tel : 02/ 379 39 76
Fax : 02/379 39 79
avocat@jhenri.be

Graphisme,
lay-out, coordination et
corrections :
Wolters Kluwer



Wolters Kluwer

Calendrier en bref

11 SEPTEMBRE

Midi de la formation

« Actualité de la loi sur la continuité des entreprises : quelques questions d'actualité »

21 SEPTEMBRE

Midi de la formation

« L'interprétation et la rectification des décisions judiciaires : la loi de 2013 »

24 SEPTEMBRE

Midi de la formation

« La réforme des droits de greffe expliqué par un huissier »

30 SEPTEMBRE

Présentation du voyage à Cuba

2-4 OCTOBRE

Petit Week-end de détente

Maastricht et sa région

8 OCTOBRE

Midi de la formation

« Quand le droit des étrangers et le DIP se mélangent – questions pratiques »

13 OCTOBRE

Accueil des stagiaires

17 OCTOBRE

Place aux enfants

20 OCTOBRE

Midi de la formation

« Actualités en droit pénal »

23 OCTOBRE

Session interactive gratuite:

Jura - Kleos

13 NOVEMBRE

Spectacle-concert « Pampero »

14 NOVEMBRE

Tournoi de tennis hivernal des barreaux bruxellois

17 NOVEMBRE

Midi de la formation

« Formation du contrat de vente immobilière. Le point sur l'état actuel de la question »

17 NOVEMBRE

Quizz musical

19 NOVEMBRE

Midi de la formation

« Planification successorale : focus sur le patrimoine mobilier (aspects civils et fiscaux) »

30 NOVEMBRE

Midi de la formation

« Les solutions du créancier face à un débiteur défaillant »

1^{ER} DÉCEMBRE

Colloque

« La loi bancaire : questions particulières »

3 DÉCEMBRE

Midi de la formation

« Les pièges du Livre XIV du code de droit économique - Ne vous laissez pas prendre ! »

10 DÉCEMBRE

Colloque

« Droit et détention – 10 ans après l'adoption de la Loi de principes sur le statut juridique des détenus, quel rôle peuvent jouer les avocats ? »

18 DÉCEMBRE

Conférence Berryer

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2015 -2016, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
- ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €

- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

Kleos DLex

logiciel de gestion pour
tous types de cabinets
d'avocats

Un logiciel de gestion ? Indispensable !

Concentrez-vous sur vos dossiers et vos clients grâce à un gain de temps significatif et à une méthode de travail automatisée.

Kleos et DLex:

- ✓ Deux outils de gestion performants pour votre cabinet
- ✓ Une approche centralisée et rationnelle de vos dossiers et de votre administration
- ✓ Une gestion simplifiée des dossiers et du travail administratif
- ✓ Des rapports détaillés de l'ensemble des activités de votre structure

Découvrez vos possibilités sur
www.wolterskluwer.be/logiciel-de-gestion
ou appelez le 0800 40 310



Du sur mesure pour tout avocat :
de celui qui exerce seul à celui
qui est la tête d'une structure en
développement ou associé dans un
grand bureau.

- ✓ Vous misez sur la
mobilité et le cloud pour
travailler ? **Kleos** fait
de vous un avocat libre.



- ✓ Vous attachez une grande impor-
tance au reporting et à la précision
de votre connaissance juridique ?
DLex fait de vous un avocat ou un
associé bien informé.

